

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04636 Numéro SIREN : 397 480 930 Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2021 sous le numéro de dépôt 34649



COMPTES INDIVIDUELS

au 31 décembre 2020

Bilan
Compte de résultat
— Annexe

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

BILAN

Au 31 décembre

en millions d'euros

ACTIF		Exercice 2020 Net	Exercice 2019 Net
Immobilisations incorporelles	Note 3	2 996,4	2 402,8
Immobilisations corporelles	Note 4	3 711,0	3 325,5
Immobilisations financières	Note 5	1 033,4	252,0
ACTIF IMMOBILISE		7 740,9	5 980,3
Stocks	Note 6	100,6	170,3
Avances et acomptes versés sur commandes		53,1	31,2
Clients et comptes rattachés	Note 7	1 199,4	1 081,8
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	Note 8	937,9	765,0
Valeurs mobilières de placement		0,0	0,0
Disponibilités		13,4	21,9
ACTIF CIRCULANT		2 304,4	2 070,2
TOTAL ACTIF		10 045,2	8 050,4

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social		819,7	712,6
Primes, réserves et report à nouveau		2 991,5	2 470,6
Résultat de l'exercice		394,5	328,2
Provisions réglementées		87,6	86,3
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES	Note 9	4 293,3	3 597,7
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	382,9	422,0
DETTES FINANCIERES	Note 11	1 458,2	1 398,0
Avances et acomptes reçus sur commandes		7,2	6,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 414,6	1 222,7
Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	Note 12	2 325,4	1 252,6
DETTES NON FINANCIERES		3 747,2	2 481,9
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	Note 13	163,7	150,8
TOTAL PASSIF		10 045,2	8 050,4

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre

en millions d'euros

		Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires	Note 14	6 575,6	6 210,1
Autres produits d'exploitation	Note 14	1 674,4	1 255,6
Achats et variations de stocks		(1 152,1)	(1 072,0)
Impôts, taxes et versements assimilés		(153,6)	(127,1)
Charges de personnel		(499,9)	(461,6)
Charges externes et autres charges d'exploitation	Note 15	(4 646,4)	(4 141,7)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Note 16	(1 202,1)	(1 205,7)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
RESULTAT D'EXPLOITATION		595,8	457,6
Produits et charges financiers	Note 17	(10,5)	(19,0)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		585,3	438,6
Produits et charges exceptionnels	Note 18	24,4	62,9
Participation / Intéressement des salariés		(26,4)	(16,2)
Impôts sur les bénéfices	Note 20	(188,8)	(157,1)
RESULTAT NET		394,5	328,2

**ANNEXE au bilan et au compte de résultat
au 31 décembre 2020**

Notes	Pages
1 : Faits significatifs de l'exercice	1
2 : Principes, règles et méthodes comptables	2
3 : Immobilisations incorporelles	7
4 : Immobilisations corporelles	7
5 : Immobilisations financières	7
6 : Stocks	8
7 : Clients et comptes rattachés	8
8 : Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	9
9 : Capitaux propres et autres fonds propres	9
10 : Provisions pour risques et charges	9
11 : Passifs financiers	10
12 : Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	10
13 : Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	10
14 : Produits d'exploitation	11
15 : Charges externes et autres charges d'exploitation	11
16 : Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	12
17 : Résultat financier	12
18 : Résultat exceptionnel	12
19 : Informations concernant les entreprises liées	13
20 : Situation fiscale	13
21 : Effectifs	14
22 : Instruments financiers	14
23 : Engagements hors bilan	15
24 : Actionnariat de la société	18
25 : Consolidation des comptes	18
26 : Tableau des filiales et des participations	18

1.1 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2020 sont présentées ci-après :

- Le 26 février 2020, Bouygues Telecom et Cellnex ont conclu un accord stratégique pour la création d'une société chargée du déploiement et de la commercialisation d'une infrastructure nationale de fibres optiques (FTTA et FTTO) et de la gestion de son exploitation. L'opération effective a eu lieu le 29 mai 2020. Bouygues Telecom a signé avec la société contrôlée par Cellnex un contrat de service à long terme. Le projet, d'une valeur d'environ 1 milliard d'euros sur 7 ans (horizon 2027), permettra à Bouygues Telecom de relier en fibre ses équipements réseau (antennes Mobile et NRO) afin de répondre à la croissance des usages data sur les réseaux et accroître son empreinte sur les marchés Entreprises et Wholesale Fixe. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 15 millions d'euros et détient 49% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat des titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juin 2040, puis tous les 5 ans jusqu'en 2050, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 19 mars 2020, Bouygues Telecom et Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) ont mis en œuvre un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 4 000 nouveaux sites Mobile sur 12 ans à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Phoenix Tower International, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Certains sites seront déployés dans le cadre des obligations réglementaires du "New Deal Mobile" de Bouygues Telecom, portant sur l'amélioration ciblée de la couverture du réseau de radiotéléphonie Mobile et l'accélération du déploiement du réseau Mobile le long des axes de transport. Grâce à sa taille et sa couverture attractives, la société se positionne comme un opérateur d'infrastructures à fort potentiel sur le marché français. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 3 millions d'euros et détient 40% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat de titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2034, puis tous les 5 ans jusqu'en 2049, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 23 avril 2020, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont annoncé la signature d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses faisant l'objet d'un investissement privé et déployées par Orange (zone AMII et AMEL, soit environ 13 millions de prises). L'opération effective a eu lieu le 29 juin 2020. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, la SDAIF, et avait lancé, à la fin de l'année 2019, un appel d'offres à l'issue duquel Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. Cette société sur laquelle Bouygues Telecom exerce une influence notable a notamment pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme auprès d'Orange, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux cotés des principaux opérateurs français. Plus d'un milliard d'euros seront ainsi apportés dans les quatre prochaines années.

Lors de la création de la SDAIF, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente ans uniquement auprès de la SDAIF pour les prises FTTH en zones moyennement denses à un tarif fixé à l'avance et un contrat d'approvisionnement permettant à la SDAIF d'acheter auprès d'Orange des prises FTTH. La SDAIF a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 29 juin 2020 la quote-part de 49% détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF à 295 millions d'euros dont 272 millions au titre des deux contrats apportés qui seront reconnus en résultat opérationnel courant sur la durée du contrat et 23 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital qui sera réalisée par Bouygues Telecom. Au 31 décembre 2020, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF est valorisée à 286 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 15 mars et le 15 juin de 2024 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050.

Bouygues Telecom a également cédé à la SDAIF ses droits d'accès déjà acquis auprès d'Orange enregistrant ainsi au second trimestre 2020 un produit de cession de 185 millions d'euros et une plus-value de cession en résultat opérationnel courant de 17 millions d'euros pour la part de 51% non détenue par Bouygues Telecom.

- Le 17 juin 2020, la cour d'appel de Paris a condamné Orange à payer 250 millions d'euros de dommages et intérêts à Digicel, société à laquelle Bouygues Telecom avait vendu ses activités antillaises en 2006. L'accord de rachat par Digicel des activités antillaises de Bouygues Telecom prévoyait une rétrocession à Bouygues Telecom d'une partie de la condamnation financière perçue par Digicel.

Le 9 décembre 2020, un montant de 90 millions d'euros a été perçu en contrepartie de la mise en place d'une garantie à première demande sécurisant le remboursement par Bouygues Telecom de tout ou partie de la somme en cas de décision contraire de la cour de cassation. À ce stade de la procédure, aucun profit n'a été enregistré dans les résultats de l'exercice 2020 et le montant perçu a été comptabilisé au bilan en "Trésorerie et équivalents de trésorerie" en contrepartie des "Autres passifs courants". Dans l'état des flux de trésorerie, il a été classé en flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements dans les "Prix de cession des titres consolidés".

Le 25 juin 2020, Bouygues Telecom et Euro-Information (filiale du groupe Crédit Mutuel) ont signé un protocole d'exclusivité en vue d'acquérir 100 % du capital de sa filiale Euro-Information Telecom (EIT), 1er opérateur alternatif du marché, et de conclure un partenariat de distribution exclusif associant le Crédit Mutuel, le CIC et Bouygues Telecom. EIT compte plus de 2 millions de clients et a réalisé un chiffre d'affaires de 518 millions d'euros en 2019. L'opération effective a eu lieu le 31 décembre 2020, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence. Le prix d'acquisition comprend une part fixe de 596 millions d'euros payé au closing et une part complémentaire comprise entre 140 et 325 millions d'euros, conditionnée à l'atteinte de critères de performance économique et payable sur plusieurs années. L'acquisition a été financée

pour partie par augmentation de capital souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom. Les titres ont été enregistrés pour 704 millions d'euros dont 140 millions d'euros de titres non versés.

- Le 24 septembre 2020, le conseil d'administration a voté un dividende de 6,42 euros par action au titre de l'exercice 2019, soit 300 millions d'euros qui ont été versés au troisième trimestre 2020.
- Entre le 29 septembre et le 1er octobre 2020, l'Arcep a mené l'enchère pour l'attribution des fréquences dans la « bande cœur » de la 5G (3,4 -3,8 GHz). À l'issue de celle-ci, Bouygues Telecom a obtenu un total de 70 MHz pour un montant de 602 millions d'euros hors frais de libération (un bloc de 50MHz pour 350 millions d'euros, complété de 2 blocs de 10 MHz pour 126 millions d'euros chacun). Les paiements seront étalés sur 15 ans pour le premier bloc et sur 4 ans pour les deux autres, 86 millions d'euros ayant été versés fin 2020. Les frais de libération de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 millions d'euros et n'avaient pas été encaissés au 31 décembre 2020.
- Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont été concentrées sur du chiffre d'affaires roaming en raison de la chute des voyages intercontinentaux et de la fermeture de certaines frontières.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

NOTE 2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 REFERENTIEL

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les comptes sont présentés en millions d'euros.

2.2 ACTIF

2.2.1 IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Activité FAI - IRU et Front Fees	Linéaire	15 à 30 ans
Frais d'accès au service clients (FAS)	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'accès au service infrastructures mutualisées	Linéaire	10 à 20 ans
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 4G	Linéaire	20 ans ⁽²⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 700 Mhz	Linéaire	20 ans ⁽³⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 5G	Linéaire	15 ans ⁽⁴⁾
Logiciels de réseau	Linéaire	2 / 8 ans
Logiciels et développements informatiques	Linéaire	3 / 5 / 8 ans
Logiciels de bureautique	Linéaire	3 ans

(1) Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

(2) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800MHz et 2,6 GHz sont amorties respectivement sur 18,3 ans et 18 ans à partir de la date de lancement des offres 4G, soit 20 ans à partir de la date d'attribution.

(3) La mise en service se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population

(4) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 3,4 – 3,8 GHz sont amorties sur 15 ans à partir de la date de lancement des offres 5G, soit le 1er décembre 2020.

Les IRU (Indefeasible Rights of Use - Droits d'usage irrévocable) sont amortis sur leurs durées contractuelles.

Les coûts de développement informatique sont valorisés essentiellement par l'activation des charges de personnel qui contribuent à ces développements.

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. Elle est revue annuellement, pour chaque classe d'actif, et modifiée en cas de divergence avec les estimations précédentes.

Le coût estimé du démantèlement et de la remise en état des sites est compris dans la valorisation des immobilisations corporelles du réseau.

Conception / construction des réseaux

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

<i>Nature des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	10 ans
Commutation NGN	Linéaire	8 ans
Radio	Linéaire	8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 ans

Autres immobilisations

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Les amortissements sont calculés dès la mise en service des immobilisations.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat de la filiale.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de risque de non-recouvrement, une dotation pour dépréciation est constituée.

2.2.2 STOCKS

Les stocks de terminaux sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Des dépréciations peuvent être pratiquées si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient ou si les prévisions d'écoulement des stocks ne permettent pas d'envisager la vente des terminaux aux distributeurs. Dans ce cas, la provision pour dépréciation correspond à la différence entre le coût de revient et le prix de cession à des brokers.

2.2.3 CREANCES

Les créances sur les particuliers et les entreprises sont dépréciées sur la base d'une évaluation statistique du risque d'insolvabilité et d'irrecouvrabilité selon l'ancienneté de la créance.

Programme de titrisation

L'opération de titrisation se traduit par :

- la décomptabilisation des créances cédées ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'acquéreur égale à la différence entre l'en cours valorisable du programme de titrisation et le montant financé ;
- la comptabilisation d'une dette envers l'acquéreur des créances à hauteur des créances futures cédées ;
- la comptabilisation d'une dette à court terme au titre des encaissements relatifs aux créances cédées à reverser à l'acquéreur.

La dépréciation constituée au titre des créances clients est maintenue au bilan au titre des créances titrisées.

2.2.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont estimées à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.2.5 CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change officiel à la date d'arrêté de bilan.

Les pertes latentes sont enregistrées dans les charges financières de l'exercice.

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Les flux certains et significatifs ont été couverts par des options de change et par des achats à terme de devises.

2.3 PASSIF

2.3.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour litiges, contentieux des activités commerciales, contractuelles et réglementaires ;
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail ;
- la provision pour coût de fidélisation des clients ;
- la provision pour coût de démantèlement et de remise en état des sites et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Médailles du travail

Bouygues Telecom provisionne les médailles du travail et les avantages sociaux associés depuis l'exercice 2003.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière sont à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision IFC est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ».

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté dans le groupe Bouygues acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence à des tables de survie.

Les écarts actuariels sont traités selon la méthode du corridor : le solde d'écart actuariel non comptabilisé au 31 décembre 2020 représentait une perte de 22 184 367 euros.

Le coût des services rendus et la charge d'intérêt de l'année s'élèvent respectivement à 5.1 millions d'euros et 0.6 millions d'euros

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Taux actualisation (Iboxx € Corporate A10+)	0,60%	0,92%	2,10%	1,50%	1,71%	2,09%
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%

Au 31 décembre 2020, les hypothèses actuarielles, utilisées pour apprécier la valeur actualisée de l'obligation au titre des provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail, ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment le taux d'actualisation de l'engagement, déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1ère catégorie.

Programme de fidélisation clients "Grand public"

Depuis novembre 2014, tous les clients Forfaits grand public cumulent un avantage, utilisable pour acquérir un nouveau mobile, calculé en fonction de l'ancienneté de leur mobile.

Ces clients pourront, par la suite, bénéficier de cet avantage ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de leur terminal téléphonique dès 12 mois, à un tarif avantageux, à condition de se réengager pour une durée minimale de 12 mois.

Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

Les coûts de démantèlement et de remise en état des sites, encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement, font l'objet d'une provision.

Cette provision est évaluée de façon statistique sur la base du nombre de sites concernés, d'un coût moyen unitaire de remise en état de sites, ainsi que de la prise en compte d'hypothèses sur la durée moyenne des baux, le nombre maximum de renouvellements des baux, un taux d'actualisation et un taux d'inflation.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux Iboxx € Corporate A10+ de 0.60 % du 31 décembre 2020.

Le taux d'inflation utilisé est le taux attendu par le marché à 30 ans : 0.36 % du 31 décembre 2020.

Lorsqu'un site fait l'objet d'un démantèlement, la provision correspondante est reprise.

2.4 COMPTE DE RESULTAT

2.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de services et de ventes de terminaux et accessoires.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux et accessoires

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée, jusqu'à l'activation de la ligne du client.

Depuis août 2013 les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

Activité construction

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total. Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.4.2 COUTS D'ACQUISITION DES CLIENTS

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2020, ce poste regroupe des produits et charges inhabituels et significatifs que la société souhaite présenter de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle :

- Coûts de mise en œuvre suite à l'accord de mutualisation de réseaux mobiles sur les zones moins denses,
- Plus-values suite à la cession de sites à Cellnex,
- Plus-values sur cessions d'actifs à la Société Développement Accès Infrastructures (SDAIF).

De plus, le résultat exceptionnel intègre les dotations et reprises relatives aux amortissements dérogatoires.

NOTE 3**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

en millions d'euros

	01-janv-20	Reclassement ***	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-20
Licences, droits similaires et autres logiciels *	2 943,3	49,1	632,4	(0,0)		3 624,8
Logiciels réseau	1 921,7	42,7	384,1	(179,7)		2 168,8
Immobilisations en cours **	95,9	(50,0)	55,6	0,0		101,5
Avances et acomptes	0,6	0,0	0,8	0,0		1,4
Valeur brute	4 961,5	41,8	1 073,0	(179,8)		5 896,5
Amortissements & Dépréciations	(2 558,7)	0,1		14,1	(355,6)	(2 900,1)
Valeur nette	2 402,8	41,9	1 073,0	(165,7)	(355,6)	2 996,4

* Dont licence UMTS 628,7 millions d'euros, redevance fréquence 800MHz 721,5 millions d'euros, redevance fréquence 2600 MHz 233,1 millions d'euros et redevance fréquence 3,4-3,8 MHz 602 millions d'euros.

** Dont licence d'utilisation de fréquences de la bande 700 Mhz pour 476,1 millions d'euros

*** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

NOTE 4**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

en millions d'euros

	01-janv-20	Reclassement **	Démantèlement	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-20
Terrains et constructions	38,1	0,0		0,2	(0,0)		38,2
Installations techniques *	6 406,9	10,0		754,9	(70,3)		7 101,5
Autres immobilisations	1 464,4	(3,2)		154,4	(84,5)		1 531,0
Immobilisations en cours **	343,2	(62,3)		161,1	(5,3)		436,8
Avances & acomptes	3,3	0,0		0,2	0,0		3,5
Valeur brute	8 255,9	(55,5)	0,0	1 070,7	(160,1)		9 111,0
Amortissements & Dépréciations	(4 930,4)	(0,1)			128,4	(597,9)	(5 400,0)
Valeur nette	3 325,5	(55,6)	0,0	1 070,7	(31,7)	(597,9)	3 711,0

* Les installations techniques comprennent essentiellement les équipements du réseau (radio, commutation et transmission).

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

Par ailleurs, le montant des engagements sur investissements futurs (équipements réseau) à fin 2020 est de 285,4 millions d'euros contre 394,9 millions d'euros à fin 2019.

NOTE 5**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

en millions d'euros

	01-janv-20	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-20
Titres de participation	224,5	722,7	0,0		947,2
Prêts	28,6	60,2	(0,2)		88,6
Dépôts et cautionnements	1,9	0,0	0,0		1,9
Valeur brute	255,1	782,9	(0,2)		1 037,8
Dépréciations	(3,1)			(1,2)	(4,3)
Valeur nette	252,0	782,9	(0,2)	(1,2)	1 033,5

NOTE 6

STOCKS

en millions d'euros

	01-janv-20	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-20
Stocks de travaux en cours	53,4	(50,6)			2,8
Stocks de terminaux et accessoires	92,6		(8,8)		83,7
Stocks de fibre optique	25,4		(10,3)		15,1
Dépréciations sur terminaux et accessoires	(1,0)		(1,1)	1,0	(1,1)
Valeur nette	170,3	(50,6)	(20,1)	1,0	100,6

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, la société est engagée à hauteur de 273,5 millions d'euros à fin décembre 2020 contre 153,9 millions d'euros à fin 2019.

NOTE 7

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

7.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

en millions d'euros

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients et Distributeurs *	947,7	830,6
Clients et Distributeurs douteux	307,6	307,0
Factures à établir	200,9	200,7
Effets à recevoir	0,0	0,0
Dépréciations	(256,8)	(256,5)
Total **	1 199,4	1 081,8

* Dont créances au titre du programme de titrisation pour un montant de 687 millions d'euros en 2020 contre 517 millions d'euros en 2019.

** Créances inférieures à 1 an.

7.2 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ECHUS ET ENCOURS NON ECHUS

en millions d'euros

au 31 décembre 2020	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			Total
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Créances clients et comptes rattachés *	785,2	60,6	242,8	166,7	1255,3
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	0,0	(46,8)	(81,3)	(128,7)	(256,8)
Total	785,2	13,8	161,4	38,0	998,5

* Les factures à établir ne sont pas incluses.

NOTE 8

AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	01-janv-20	Variations	31-déc-20
Fournisseurs (remises accordées)	63,2	31,8	95,0
Personnel et comptes rattachés	0,5	(0,1)	0,5
Créances fiscales	190,6	35,6	226,1
Débiteurs divers nets	3,2	(1,6)	1,6
Total autres créances *	257,6	65,7	323,2
Créances diverses nettes	2,8	15,0	17,8
Charges constatées d'avance **	504,7	92,2	596,9
Ecart de conversion actif	0,0	0,0	0,0
Total	765,0	172,9	937,9

* Créances inférieures à 1 an.

** Il s'agit essentiellement des loyers des sites réseau.

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

en millions d'euros

	Capital *	Primes et réserves réglementées	Distribution de dividendes	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation au 01 janvier 2020	712,6	1 100,7	0,0	1 369,9	328,2	86,3	3 597,7
Affectation du résultat		492,9		28,0	(328,2)		192,7
Résultat de l'exercice					394,5		394,5
Réserves légales							0,0
Augmentation du capital	107,1						107,1
Amortissements dérogatoires						1,3	1,3
Situation au 31 décembre 2020	819,7	1 593,6	0,0	1 398,0	394,5	87,6	4 293,3

* Le capital social de Bouygues Telecom est composé de 53 785 999 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros, soit 819 698 624,76 euros.

NOTE 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	01-janv-20	Transfert *	Dotations	Reprises		31-déc-20
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges	32,1		1,1	(0,3)	(0,7)	32,2
Provisions pour garanties	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,2		0,0	0,0	(0,2)	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour risque filiales	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour autres risques	0,5		0,0	0,0	0,0	0,5
Provisions pour charges						
Indemnités de fin de carrière et médailles du travail	67,7	0,0	8,5	(0,2)	0,0	76,0
Autres provisions pour charges	321,6	(13,7)	155,4	(187,6)	(1,4)	274,2
Total	422,0	(13,7)	164,9	(188,1)	(2,2)	382,9

* Ajustements de la provision démantèlement

NOTE 11**PASSIFS FINANCIERS****11.1 ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

en millions d'euros

	31 décembre 2020	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention Bouygues Relais	323,0			323,0	
Convention Santander	609,4	83,7	103,3	387,9	34,5
Convention BPI	7,2	1,3	3,1	2,8	
Emprunt sur créances à émettre *	511,6			511,6	
Intérêts et commissions sur financement	1,0	1,0			
Dettes financières diverses **	6,1		6,1		
Total	1 458,2	86,0	112,5	1 225,3	34,5

* Cession de deux mois de factures à émettre dans le cadre du programme de titrisation de créances.

** Dont 2,8 millions d'euros auprès des filiales.

11.2 REPARTITION DES PASSIFS FINANCIERS SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition des passifs financiers (dettes financières) après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice.

En %	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Passifs financiers à taux fixe *	100,0	100,0
Passifs financiers à taux variable	0,0	0,0

* Passifs financiers à taux fixe ou passifs financiers à taux variable couverts par des swaps payeurs à taux fixe.

NOTE 12**AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES**

en millions d'euros

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes fiscales et sociales *	280,9	261,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 266,5	352,1
Autres dettes diverses	209,3	133,5
Total autres dettes **	1 756,7	746,6
Produits constatés d'avance ***	568,7	506,0
Ecart de conversion passif	0,0	0,0
Total	2 325,4	1 252,6

* Les dettes fiscales et sociales représentent pour l'essentiel les montants dus aux organismes sociaux et à l'Etat (TVA et IS).

** Dettes inférieures à un an.

*** Constituées essentiellement des Participations aux frais de la construction du réseau cible

NOTE 13**CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE**

en millions d'euros

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Comptes bancaires créditeurs	0,1	0,1
Dettes bancaires sur créances cédées *	163,5	150,7
Total	163,6	150,8

* Encaissements sur créances cédées à reverser du programme de cession de créances.

NOTE 14**PRODUITS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2020	2019
Prestations de services	5 920,7	5 506,9
Ventes de terminaux et accessoires	654,9	703,1
Total chiffre d'affaires *	6 575,6	6 210,1
Production stockée**	(50,6)	53,4
Production immobilisée ***	1 178,1	900,7
Subvention d'exploitation	0,4	0,0
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	85,2	66,9
Reprises sur provisions pour risques et charges	190,3	175,0
Transferts de charges	0,2	1,1
Produits de cessions, subventions et autres produits d'exploitation	270,8	58,4
Total autres produits d'exploitation	1 674,4	1 255,6

* La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

** La production stockée représente les travaux en cours des contrats non signés au 31/12/2020.

*** La production immobilisée représente les coûts de production du réseau y compris les frais de maîtrise d'œuvre encourus par la société.

NOTE 15**CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2020	2019
Sous-traitance réseau	(771,4)	(623,4)
Sous-traitance générale	(1 089,9)	(1 005,4)
Personnel extérieur	(3,5)	(4,7)
Autres services extérieurs *	(2 311,8)	(2 210,7)
Autres charges d'exploitation	(290,0)	(292,0)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés	(179,9)	(5,5)
Total	(4 646,4)	(4 141,7)

* Dont honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale pour un montant de 0,5 millions d'euros.

NOTE 16**DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS,
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2020	2019
Dotations aux amortissements des immobilisations	(952,5)	(914,5)
sous-total	(952,5)	(914,5)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(85,7)	(95,7)
Reprises de provisions pour risques et charges	190,3	175,0
sous-total	104,6	79,3
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(163,9)	(195,5)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	85,2	66,9
sous-total	(78,8)	(128,5)
Total	(926,7)	(963,7)

NOTE 17**RESULTAT FINANCIER**

en millions d'euros

	2020	2019
Produits financiers		
Produits financiers de participation	0,5	0,5
Intérêts et produits assimilés	2,4	0,9
Reprises sur dépréciations et provisions	0,0	29,7
Différences positives de change	0,3	0,2
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(11,0)	(13,4)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(2,1)	(1,2)
Différences négatives de change	(0,6)	(0,9)
Charges nettes sur cessions de VMP	0,0	(34,9)
Total	(10,5)	(19,0)

NOTE 18**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

en millions d'euros

	2020	2019
Produits exceptionnels		
Opérations de gestion	0,1	1,8
Cessions d'éléments d'actif	56,6	92,3
Reprises sur dépréciations et provisions*	28,2	47,7
Charges exceptionnelles		
Opérations de gestion	(12,4)	(18,7)
Cessions d'éléments d'actif	(17,6)	(27,9)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions **	(30,6)	(32,4)
Total	24,4	62,9

* dont 28,2 millions d'euros de reprise dérogatoire.

** dont 29,4 millions d'euros d'amortissement dérogatoire.

NOTE 19**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

en millions d'euros

	2020	2019
Immobilisations financières	1 035,8	253,2
Créances :		
Créances d'exploitation	202,6	192,9
Créances financières		-
Dettes :		
Dettes d'exploitation	137,3	143,3
Dettes financières *	323,0	664,4
Produits et charges :		
Produits opérationnels	489,9	552,4
Charges opérationnelles	474,7	514,6
Produits financiers	0,5	0,0
Charges financières	5,2	7,8

* A fin 2020, le montant de l'emprunt à Bouygues Relais s'élève à 323 millions d'euros contre 664 millions d'euros à fin 2019.

NOTE 20**SITUATION FISCALE**

Bouygues Telecom a opté en 2003 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Le périmètre d'intégration fiscale inclut Réseau Clubs Bouygues Telecom, Bouygues Telecom Initiatives, Tisseo Services, 1913, Amplitel, BT Projets IV, BT Projets V, Nerim et Keyyo.

Bouygues Telecom comptabilise sa charge d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ; en tant que tête de groupe, elle appréhende l'économie d'impôt générée par les résultats déficitaires des filiales.

Pas de fait marquant sur 2020 concernant l'intégration fiscale.

20.1 REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	585,3	(189,5)	395,9
Résultat exceptionnel	24,4	(7,9)	16,5
Participation / Intéressement des salariés	(26,4)	8,6	(17,9)
Total	583,3	(188,8)	394,5

NOTE 21**EFFECTIFS**

	2020	2019
Cadres	3 927	3 477
Etam	2 146	2 213
Total collaborateurs	6 073	5 690
Effectif moyen sur 12 mois	5 828	5 501

NOTE 22**INSTRUMENTS FINANCIERS****22.1 COUVERTURE DE TAUX D'INTERET**

La politique de couverture du risque lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie de l'encours prévisionnel de la dette nette globale.

Les instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont des *CAP de taux*, traités dans le cadre de conventions FBF avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces instruments permettent de protéger contre une évolution défavorable excédant une certaine limite (tout en permettant de profiter d'une évolution favorable). Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, le montant notionnel du portefeuille à fin de période.

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux et FRA	-	-	-	-
Swaps de taux et FRA EONIA qualifiés de couverture	-	-	-	-
Options de taux (caps et tunnels) non exercées	-	1 200,0	-	-
Total	0,0	1 200,0	0,0	0,0

Au 31 décembre 2020, Bouygues Telecom ne possède d'instruments de couverture de change

Au 31 décembre 2020, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux est de (0,023) millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de taux (cap) destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

22.2 COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE

Au 31 décembre 2020, Bouygues Telecom ne possède d'instruments de couverture de change

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Achat à terme	-	-	-	-
Opérations de change dites "Flexi Terme"	-	-	-	-
Total	0,0	0,0	0,0	0,0

NOTE 23**ENGAGEMENTS HORS BILAN****23.1 ENGAGEMENTS LIES AUX DETTES FINANCIERES****23.1.1 Lignes de crédits autorisées**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières mobilisables	1 335,0	0,0	0,0	1 335,0	0,0

23.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**23.2.1 Contrats de location**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers des sites techniques du réseau	162,9	29,7	70,2	63,0
Loyers des immeubles *	77,2	17,7	54,3	5,2
Autres locations **	412,3	80,5	214,7	117,0
Total	652,4	127,9	339,1	185,3

* Y compris engagements sur les locaux.

** Essentiellement les locations de fibres optiques.

23.2.2 Autres obligations contractuelles données

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres obligations données	60,5	60,5	0,0	0,0

23.3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

23.3.1 Engagements commerciaux donnés

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 008,5	301,5	1 185,7	3 521,3
Engagements contractuels hors réseau	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	5 008,5	301,5	1 185,7	3 521,3

Les commandes ouvertes SAP ne sont pas recensées dans les engagements hors bilan. Seuls les engagements pluriannuels sont considérés. Les principaux engagements concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, Cellnex et Cityfast) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés de 5 008,5 millions d'euros sont en hausse de 1 941,8 millions d'euros principalement due au déploiement du FTTH qui génère une hausse des prestations de services associées.

23.3.2 Cautions, avals et garanties reçues

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties reçues	-	-	-	-

23.3.3 Autres engagements commerciaux reçus

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 008,5	301,5	1 185,7	3 521,3
Engagements contractuels hors réseau	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	5 008,5	301,5	1 185,7	3 521,3

Engagements donnés

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 et les fréquences 800 (97,7% à 15 ans), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 14 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit New Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutre technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

L'Arcep a délivré le 12 novembre 2020 l'autorisation d'utiliser les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz, en mode de duplexage temporel (mode TDD). Cette autorisation arrive à échéance le 17 novembre 2035, et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040. Des obligations sont assorties à cette autorisation pour Bouygues Telecom :

- en terme de déploiement, 3 000 sites dans la bande attribuée au 31/12/2022, 8 000 au 31/12/2024 (dont 25% en ZDP), et 10 500 au 31/12/2025 (25% en ZDP).
- L'augmentation des performances du réseau mobile, en fournissant un débit descendant maximal d'au moins 240 Mbit/s sur, 75% des sites au 31/12/2022, 85% des sites au 31/12/2024, 90% des sites au 31/12/2025 et 100% des sites au 31/12/2030.
- Assurer la couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en 5G au 31/12/2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) au 31/12/2027.
- Outre le déploiement de site, cette AUF prévoit aussi la fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels, une offre commerciale sur des services différenciés et une fourniture de service aux "verticaux", proposer une offre sur la bande 3,5 aux MVNO, rendre le réseau mobile compatible à l'IPv6 et faire droit aux demandes de raccordement à des systèmes DAS.

Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :

- Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au delà jusqu'à atteinte des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actifs entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs
- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches Centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022
- Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306)
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025
- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025

Zones blanches

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.

Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobile se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.

L'avancement au 31 décembre 2019 de Bouygues Telecom pour la part lui incombant était conforme aux délais fixés par la loi et aux objectifs de calendrier rappelés par l'ARCEP.

Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom devait généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 (objectif atteint) et 100% d'ici fin 2022.

NOTE 24**ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE**

en %

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Bouygues	90,17	90,17
JCDecaux Holding	9,47	9,47
Société Française de Participation et de Gestion	0,36	0,36
Total	100,00	100,00

NOTE 25**CONSOLIDATION DES COMPTES**

Bouygues Telecom établit des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Telecom sont intégrés globalement dans les comptes du groupe Bouygues.

NOTE 26**TABEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

Les sociétés détenues directement sont les suivantes :

en millions d'euros

	Capital	Autres capitaux propres *	% de participation	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Réseau Clubs Bouygues Telecom	58,0	1,8	100	93,9	93,9	21,7	633,1	2,6
Bouygues Telecom Initiatives	0,1	1,1	100	4,3	0,0	4,0	0,0	(3,5)
1913	0,3	0,0	100	4,5	4,5	1,6	6,7	(1,2)
Bouygues Telecom Services	1,0	(0,7)	100	1,8	1,8	0,0	8,8	0,2
Tisseo	0,1	9,4	100	0,1	0,1	15,9	12,1	(6,1)
Winnovation	0,2	0,4	100	0,1	0,1	0,0	1,0	0,0
Infracos	6,0	0,8	50	3,0	3,0	0,0	168,4	(0,2)
Amplitel	0,7	0,3	100	1,0	1,0	1,3	11,2	(1,0)
Keyyo	0,6	8,6	100	61,2	61,2	0,0	35,2	1,4
Nerim	0,5	6,9	100	54,9	54,9	5,3	29,2	(1,7)
EIT	0,2	-21,0	100	704,1	704,1	32,5	546,1	59,5
BT Projets IV	0,1	0,0	100	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
BT Projets V	0,1	0,0	100	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
BT Projets VI	0,1	0,0	100	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
BT Projets VII	0,1	0,0	100	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Bouygues Telecom Flowers	0,1	0,0	100	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Phoenix France Infrastructures **	0,1	7,5	40	3,0	3,0	6,4	0,3	-2,3
Nexloop France	3,0	24,0	49	14,9	14,9	0,0	3,8	0,2
Société Développement Accès Infrastructures	0,2	69,6	49	0,1	0,1	0,0	16,4	-14,2
Cité de l'objet connecté	1,5	0,0	3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
JV Téléfonica	0,1	0,5	30	0,0	0,0	0,0	5,8	(0,2)

* Autres capitaux propres hors résultat

** Les données sont issues des états financiers non certifiés par les Commissaires aux comptes à ce stade

BOUYGUES TELECOM
Société Anonyme au capital de 819 698 624,76 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière - 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris
(la « Société » ou « **BOUYGUES TELECOM** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 AVRIL 2021

.....
PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels relatifs à l'exercice 2020, approuve les comptes individuels au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également le montant des charges non déductibles engagées par la Société au cours de l'exercice écoulé, qui s'élève à 1 032 262 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 330 530,29 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2020, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration (incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 394 474 239,78 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 1 781 714 616,52 euros, décide de l'affecter comme suit :

- dotation à la réserve légale pour un montant de 10 711 022,52 euros ;
- versement d'un dividende de 300 125 874,42 euros, soit 5,58 euros pour chacune des 53 785 999 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, soit 83 637 342,84 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices sociaux précédents ont été les suivants :

	2017	2018	2019
Nombre d'actions	46 757 769	46 757 769	46 757 769
Dividende unitaire	1,07 €	4,28 €	6,42 €
Dividende total (a)	50 030 812,83 €	200 123 251,32 €	300 184 876,98 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

QUATORZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



.....

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

BOUYGUES TELECOM

Société Anonyme au capital de 819 698 624,76 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière – 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris

(la « Société » ou « Bouygues Telecom »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de la Société, afin notamment de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes MAZARS et ERNST & YOUNG ET AUTRES. Les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du Conseil d'administration, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la réglementation, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

I. SITUATION DE LA SOCIETE – EVOLUTION DES AFFAIRES – R&D – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES – INFORMATIONS ESS – PLAN DE VIGILANCE – SUCCURSALES

Acteur majeur des télécoms en France, Bouygues Telecom rend accessible, depuis vingt-cinq ans, le meilleur de la technologie pour une vie numérique plus riche et plus intense. Il propose des réseaux, des offres et une expérience de qualité, adaptés aux besoins et aux attentes de ses 23 millions de clients, permettant à chacun de se connecter à ses proches. Responsable et engagé, Bouygues Telecom facilite l'accès à un numérique de qualité pour tous, tout en maîtrisant les impacts liés à son activité.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET OPPORTUNITES

En 2021, Bouygues Telecom fête ses 25 années d'existence, marquées par un esprit de conquête et de nombreuses innovations. Il a par exemple, en 1996, proposé le 1^{er} forfait téléphone Mobile, et en 1999, la 1^{ère} offre Mobile avec voix illimitée. Il a aussi été, en 2010, le 1^{er} acteur du marché à commercialiser une offre 4P (Mobile, Fixe, internet et TV). Enfin, en 2020, il a dévoilé un nouveau concept innovant, sa Bbox Smart TV, dotée d'une application intégrée remplaçant le décodeur TV.

Grâce au succès de sa stratégie, Bouygues Telecom affiche l'une des croissances les plus fortes du secteur en Europe sur la période 2015-2020.

Ce succès s'appuie sur l'excellente qualité de ses réseaux Mobile et Fixe, le rapport qualité-prix de ses offres, sa capacité à offrir à ses clients une expérience simple et fluide, et l'engagement sans faille de ses collaborateurs.

Fort de ses atouts, Bouygues Telecom souhaite aujourd'hui accélérer sa croissance dans un marché français porté par un besoin croissant de connectivité et deux ruptures technologiques majeures : le FTTH et la 5G. Son ambition est de devenir l'opérateur numéro 2 dans le Mobile et un acteur majeur de la fibre en 2026.

Ce nouveau plan stratégique « Ambition 2026 » s'appuie à la fois sur les leviers qui ont fait le succès de Bouygues Telecom depuis 2015 (« dupliquer ») et sur de nouvelles initiatives sur ses différents marchés (« accélérer »). Il se décline en trois axes :

Devenir numéro deux dans le Mobile

Bouygues Telecom souhaite être reconnu, par les clients, comme le deuxième opérateur Mobile du marché français.

Bouygues Telecom se positionne, d'ores et déjà, comme le troisième opérateur Mobile du marché français en part de marché grâce à l'intégration d'EIT (Euro-Information Telecom) au 31 décembre 2020 et de sa base de 2,1 millions de clients.

Le partenariat de distribution de long terme signé avec le Crédit Mutuel lui permet de bénéficier d'un réseau complémentaire de 4 200 caisses locales et agences bancaires qui distribuera les offres et services Mobile et Fixe de Bouygues Telecom. Ce réseau vient compléter les plus de 500 boutiques actuelles de l'opérateur.

Bouygues Telecom souhaite également maintenir sa place de deuxième opérateur Mobile¹ pour la qualité de son réseau et multiplier par 4 la capacité de son réseau d'ici à 2026. Sa priorité est de déployer un réseau 5G fiable tout en maintenant l'excellente qualité de son réseau 4G. À cette fin, il renforce sa couverture et élargit son spectre de fréquences :

- Au 31 décembre 2020, Bouygues Telecom couvre plus de 99 % de la population en 4G avec près de 21 000 sites Mobile. Il a par ailleurs ouvert son réseau 5G le 1^{er} décembre 2020 et couvre 25 grandes villes et plus de 1 000 communes. Il vise une couverture nationale fin 2021. Ainsi, il va augmenter sa couverture à plus de 28 000 sites fin 2023 et à 35 000 sites fin 2026 ;
- En octobre 2020, dans le cadre des enchères 5G en France, il a acquis un bloc de 70 MHz dans la bande des 3,5 GHz, au prix raisonnable de 602 millions d'euros. Il a ainsi doublé son portefeuille de fréquences et détient désormais près du quart du spectre français disponible. Son expertise en infrastructure réseau lui permet d'agréger des bandes de fréquences entre elles pour proposer de meilleurs débits et une qualité de service plus élevée.

Enfin, Bouygues Telecom s'appuie sur le repositionnement de sa marque « On est fait pour être ensemble » réalisé en 2020 et poursuivra sa stratégie de création de valeur "*more for more*" mise en place avec succès depuis 3 ans (remontée progressive des prix moyennant une plus grande générosité dans les offres).

Gagner 3 millions de clients FTTH supplémentaires

Bouygues Telecom accélère le déploiement de la fibre dans un contexte de forte augmentation de la demande de la part des particuliers comme des entreprises. Le FTTH rebat les cartes sur le marché français et offre des opportunités de gains de part de marché. Ainsi, Bouygues Telecom vise 3 millions de clients FTTH supplémentaires fin 2026 (versus fin 2020).

L'opérateur prévoit de doubler sa couverture FTTH pour atteindre 35 millions de prises commercialisées fin 2026 (avec une étape intermédiaire à 27 millions de prises en 2022), contre 17,7 millions à fin décembre 2020.

Pour cela, il s'appuie sur ses investissements en propre et ses partenariats. En complément des investissements qu'il a déjà réalisés couvrant la moitié de la zone très dense, Bouygues Telecom aura accès aux 3,4 millions de prises déployées par Cityfast d'ici fin 2021 sur l'autre moitié de cette zone. Dans la zone moyennement dense, il bénéficiera de son partenariat avec Vauban Infrastructure Partners et dans la zone RIP, des accords qu'il a conclu avec les opérateurs locaux.

En complément, Bouygues Telecom va à la fois poursuivre sa stratégie de « *value for money* » pour attirer de nouveaux clients grâce à ses offres compétitives et sa stratégie de « *more for more* » pour contribuer à la hausse des ABPU.

¹ enquête de l'Autorité de régulation des communications électroniques des Postes (ARCEP), décembre 2020

Doubler la part de marché dans le BtoB Fixe et devenir un acteur du Wholesale Fixe

Troisième opérateur sur le marché Entreprises, Bouygues Telecom veut accélérer son développement, en particulier dans le Fixe. Son ambition est de doubler sa part de marché Fixe, de 5% à 10%. Pour atteindre son objectif, il va :

- Consolider sa position de référent de la relation clients BtoB ;
- S'appuyer sur son réseau de distribution multi-canal qui s'est considérablement renforcé depuis l'acquisition de Keyyo et Nerim et l'accord de distribution de long terme avec Crédit Mutuel-CIC, dont le réseau est bien implanté auprès des PME ;
- Monétiser ses infrastructures FTTO et FTTA.

Enfin, pour être un opérateur de connectivité de premier plan avec des offres de services enrichis dans le BtoB, Bouygues Telecom s'appuie notamment sur des partenariats stratégiques. Il a ainsi annoncé récemment une collaboration avec IBM et Accenture pour accompagner les clients BtoB dans la co-innovation autour de la 5G.

Par ailleurs, Bouygues Telecom développe son offre *Wholesale Fixe* en capitalisant sur son savoir-faire et son leadership dans le *Wholesale Mobile* et sur le déploiement rapide de ses infrastructures FTTO et FTTA (accord signé avec Cellnex en février 2020).

FOCUS STRATEGIE CLIMAT

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement, la maîtrise de la consommation de matières premières est un aspect majeur de la politique environnementale de Bouygues Telecom. Ainsi, l'opérateur calcule son bilan carbone depuis 2007. Il est également le premier opérateur français à s'être engagé dans le reconditionnement des mobiles dès 2011. Dans un contexte de forte croissance des usages des clients, Bouygues Telecom s'est doté d'un plan Climat 2020-2030 aligné sur la trajectoire de l'Accord de Paris avec trois engagements à horizon 2030.

Ses objectifs :

- -50% d'émissions carbone dans ses propres activités (scopes 1 et 2) par rapport à 2020 ;
- -30% d'émissions carbone (scopes 3a et 3b) par rapport à 2020 à travers la mobilisation de son écosystème ;
- Au moins 50% d'énergies renouvelables.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, Bouygues Telecom renforce ses démarches actuelles et met en place de nouvelles actions sous la signature "**Agir Ensemble**" :

- **Agir ensemble pour des installations plus efficaces et performantes énergétiquement :**
 - Recourir fortement aux énergies renouvelables ;
 - Améliorer la performance énergétique des installations de Bouygues Telecom.
- **Agir ensemble pour des produits et services plus durables :**
 - Concevoir et vendre des produits miniaturisés et réduire les packagings ;
 - Optimiser le cycle de vie des terminaux grâce au dispositif 4R : réparation, reprise, reconditionnement et recyclage ;
 - Déployer des équipements réseau et vendre des box plus respectueux de l'environnement et dont la durée de vie est allongée ;
 - Travailler avec les fournisseurs afin de réduire l'impact environnemental des achats.
- **Agir ensemble pour des usages plus responsables :**
 - Inciter les clients à la sobriété numérique ;
 - Utiliser le numérique pour « décarboner » d'autres secteurs.

FORCES ET ATOUTS

Des collaborateurs engagés

L'engagement des collaborateurs constitue un atout majeur pour accélérer la croissance et réaliser les objectifs de Bouygues Telecom. Dans l'enquête interne de perception réalisée en mai 2019, 97 % des collaborateurs affirmaient vouloir "donner le meilleur d'eux-mêmes" et 94 % ressentir une "fierté d'appartenance" à l'entreprise.

Des offres de qualité à des prix compétitifs

Bouygues Telecom propose des offres sur les deux segments du marché Mobile français. Offres "Sensation", sur le segment de marché premium, et offres "B&You", disponibles sur Internet sur le segment de marché sans mobile et sans engagement. Les offres 4G et désormais 5G incluent des enveloppes data généreuses répondant aux besoins des clients et s'appuient sur un réseau de qualité.

Dans le Fixe, Bouygues Telecom offre le meilleur rapport qualité/prix du marché, tant en ADSL qu'en FTTH² et propose l'Internet garanti à ses clients.

Sur le marché des entreprises, au-delà des solutions de télécommunication Mobile et Fixe, Bouygues Telecom propose une vaste gamme de services autour de la sécurité, du digital et du *cloud*.

Des réseaux Mobile et Fixe d'excellente qualité

Dans un marché à forte intensité concurrentielle, Bouygues Telecom se différencie grâce à la couverture et la grande qualité de son réseau national 4G et 5G. En 2020 et pour la septième année consécutive, l'Arcep a classé Bouygues Telecom deuxième opérateur télécom Mobile pour les services voix, et *data* en moyenne sur l'ensemble du territoire français, et ce, pour la septième année consécutive.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

Bouygues Telecom exerce son activité exclusivement en France métropolitaine.

- Sur le marché français du Mobile³, qui compte 98 millions de SIM fin 2020, Bouygues Telecom arrive en troisième position avec 18,8 millions de clients. Il se place derrière Orange et SFR Group, et devant Free Mobile et les MVNO⁴. Bouygues Telecom affiche une part de marché Mobile de 19,2 % fin 2020, en hausse de 0,5 point par rapport à fin 2019.
- Sur le marché français du Haut Débit Fixe, qui compte 30,6 millions de clients fin 2020, Bouygues Telecom se classe quatrième avec 4,2 millions de clients. Bouygues Telecom affiche une part de marché Haut Débit Fixe de 13,6 % fin 2020, en hausse de 0,4 point par rapport à fin 2019. Sa part de parc sur le marché du Très Haut Débit est de 14,3 % à fin 2020, soit une hausse de 1,3 point sur un an.

ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En 2020, Bouygues Telecom a poursuivi avec succès sa stratégie dans le Mobile et dans le Fixe et accéléré son développement lui permettant de délivrer de bonnes performances commerciales et financières malgré la pandémie de la Covid 19. Plus que jamais mobilisé à l'égard de ses clients, Bouygues Telecom a démontré, dans cette crise, sa capacité à maintenir la qualité de ses réseaux dans un contexte de forte augmentation des usages.

² *Fiber-To-The-Home*, fibre optique jusqu'à l'abonné

³ Dernières données publiées par l'Arcep. Périmètre "Métropole" pour le marché Mobile. Périmètre "Métropole et Dom" pour le Haut Débit Fixe (le marché Haut Débit Fixe inclut le Très Haut Débit). Le Très Haut Débit concerne les abonnements avec un "débit crête" descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s (définition de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep))

⁴ *Mobile Virtual Network Operators* (opérateurs de réseau mobile virtuel)

Le marché français du Mobile⁵ et du Haut Débit Fixe⁶

En 2020, la concurrence est restée soutenue tant dans le Mobile, en particulier sur le segment SIM only/Web only, que dans le Fixe, avec cependant une pression promotionnelle moins forte que les années précédentes.

Avec la crise sanitaire, les mutations en cours sur le marché français des télécommunications se sont accélérées. La demande croissante pour des offres Très Haut Débit, dans le Fixe comme dans le Mobile s'est confirmée, caractérisée par un besoin grandissant des clients pour une excellente qualité de réseau et des enveloppes data plus importantes. Au quatrième trimestre 2020, le marché métropolitain de la téléphonie mobile représente 75,5 millions de SIM hors MtoM⁷. Il continue de croître (+ 1,3 % par rapport au quatrième trimestre 2019) grâce à l'augmentation du parc Forfait de 2,7%. Le parc Prépayé poursuit quant à lui sa décroissance avec un recul de 10,6 % par rapport au quatrième trimestre 2019.

Sur le parc métropolitain, les MVNO représentent une part de parc de 11,6 %, en hausse de 0,3 point par rapport à fin 2019.

Au quatrième trimestre 2020, le nombre d'abonnements internet à Haut et Très Haut Débit atteint 30,6 millions sur le marché français du Fixe, soit une croissance nette de 800 000 abonnements sur un an (+ 2,7 %), tirée par une nette accélération de la croissance du nombre d'abonnements Très Haut Débit (+ 22,2 %).

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché mobile

Offres Mobile

Bouygues Telecom fait évoluer ses offres Mobile afin de rendre l'expérience client encore plus simple et fluide. Les forfaits Mobiles "Sensation" sont disponibles en boutique, seuls ou avec "Avantage Smartphone". Ces derniers permettent d'acquérir ou de renouveler son terminal à prix avantageux et de bénéficier de bonus. Les forfaits B&You, sans téléphone et sans engagement, sont disponibles uniquement sur le Web.

En juin 2020, Bouygues Telecom a lancé plusieurs forfaits Sensation 5G. Il propose une offre de 33 terminaux compatibles 5G, ainsi qu'un forfait B&You 5G sans terminal et sans engagement. Une option 5G est disponible pour les détenteurs d'anciens forfaits B&You 4G.

Déploiement des réseaux 4G et 5G

Plus que jamais, Bouygues Telecom se positionne comme l'opérateur de celles et ceux qui veulent profiter pleinement du numérique, à tout moment et partout. Pour cela, Bouygues Telecom continue d'étendre sa couverture Mobile sur le territoire. En mars 2020, il a conclu un accord avec Phoenix Tower International pour le déploiement de 4 000 sites en zone non dense. Il est par ailleurs le deuxième opérateur en nombre de sites 5G et a déjà déployé à fin décembre 2020 plus de 1300 antennes couvrant 21 grandes villes et plus de 1000 communes.

Performances commerciales

Le parc de clients Mobile de Bouygues Telecom atteint 18,8 millions de clients⁸ à fin décembre 2020, soit une hausse de 1 million de clients sur l'année. La base Forfait Mobile, hors MtoM, est en croissance de 606 000 clients sur un an et totalise 12,1 millions de clients à fin 2020.

⁵ Dernières données publiées par l'Arcep sur le périmètre métropolitain

⁶ Comprend les abonnements Haut Débit et Très Haut Débit Fixe. Dernières données publiées par l'Arcep

⁷ Machine to Machine

⁸ Le nombre de clients de Bouygues Telecom est communiqué en fin de période et net des résiliations, dans le Mobile comme dans le Fixe.

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché du Haut Débit Fixe

Offres Fixe

Les trois offres de Bouygues Telecom répondent chacune à un besoin spécifique des consommateurs, tant en ADSL qu'en Fibre :

- une offre 2P avec "Bbox Fit" ;
- une offre 3P complète "Internet + TV + Téléphone" à un prix attractif avec "Bbox Must" ;
- et enfin, le meilleur de l'accès internet, associé à la puissance de la fibre et la TV en 4K, avec "Bbox Ultym".

En 2020, Bouygues Telecom a également lancé la première « Bbox Smart TV », une offre 3P, sans décodeur, remplacé par une application B.TV+, directement intégrée dans une TV connectée Samsung. La disponibilité du service client jusqu'à 22 heures est étendue à toutes les offres Fixe afin de répondre à la promesse *"Disponible quand vous l'êtes"*. Les clients Fixe peuvent être également rappelés sous quinze minutes ou prendre rendez-vous en boutique.

De plus, l'opérateur inclut la promesse d'"Internet Garanti" dans ses offres, à 100 Go, grâce à une recharge internet sur le forfait Mobile et au prêt d'une clé 4G jusqu'à la mise en service de la Bbox ou en cas de coupure de la connexion.

Grâce au succès de sa 4G box, Bouygues Telecom continue également de proposer un accès internet de qualité pour tous les Français qui recherchent dans les territoires une alternative à un ADSL moins performant.

Déploiement des réseaux ADSL et Fibre

Afin qu'un maximum de foyers puisse profiter de ses offres compétitives, Bouygues Telecom accélère le développement de ses infrastructures Fixe et augmente ainsi sa part de marché dans le Haut Débit et Très Haut Débit Fixe.

Sur l'ADSL, le réseau déployé en propre par Bouygues Telecom couvre plus de 18,5 millions de foyers à fin décembre 2020, à travers plus de 2 400 NRA (nœuds de raccordement d'abonnés).

Concernant le Très Haut Débit, Bouygues Telecom a accéléré le déploiement en propre de son réseau FTTH et a signé des accords de co-investissement et de partenariat, y compris sur les RIP⁹, pour un total de plus de 30 millions de prises sécurisées au 31 décembre 2020. À fin 2020, près de 17,7 millions de prises sont commercialisées dans plus de 7270 communes. Au total, 88 départements sont ouverts à la commercialisation.

Dans un contexte inédit de pandémie, Bouygues Telecom a mené avec succès ses projets d'infrastructures et a finalisé les projets :

- Saint-Malo, signé avec Cellnex en février 2020 et portant sur le déploiement d'une infrastructure nationale de fibres optiques en FTTA et FTTO¹⁰ ;
- Astérix, signé en avril 2020 avec Vauban Infrastructure Partners et portant sur le cofinancement d'un réseau FTTH en zone moyennement dense.

Performances commerciales

Depuis quatre ans, Bouygues Telecom fait preuve d'une grande régularité dans ses performances commerciales Fixe, affichant une part de marché de 13,6 % à fin 2020. Sur l'année, Bouygues Telecom capte 30,8 % de la croissance nette globale du marché français du Haut Débit Fixe, soit 246 000 nouveaux clients.

À fin décembre 2020, Bouygues Telecom compte 4,2 millions de clients Haut Débit Fixe, dont 2,1 millions de clients Très Haut Débit Fixe qui représentent 50 % de sa base. Cette croissance est portée par le FTTH qui gagne 604 000 nouveaux clients sur l'année. À fin 2020, Bouygues Telecom compte 1,6 million de clients FTTH. La part de la Fibre dans le parc Fixe de Bouygues Telecom est désormais de 38 %.

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché des entreprises et professionnels

Bouygues Telecom Entreprises est le troisième opérateur sur le marché des entreprises (PME, ETI et Grands Comptes) avec un parc de près de trois millions d'utilisateurs composé de plus de 55 000 PME et d'un tiers des grands comptes du CAC 40. Depuis cinq ans, l'opérateur gagne des parts de marché dans le Mobile et dans le Fixe, s'appuyant notamment sur les acquisitions de Keyyo et Nerim. En 2020, les parcs Mobile et Fixe présentent des croissances respectives de 11 % et 10 %.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Bouygues Telecom maintient sa dynamique d'innovation en 2020 à destination de ses clients, de ses métiers et de ses collaborateurs tout en renforçant les synergies avec le Groupe Bouygues ; il a poursuivi les actions initiées les années précédentes, et développé de nouvelles initiatives.

En 2020, Bouygues Telecom a fortement investi sur les infrastructures que cela soit sur le haut débit fixe avec un déploiement de la fibre très soutenu ou sur le haut débit mobile grâce à l'ouverture commerciale de la 5G début décembre. Bouygues Telecom a également innové sur les produits proposés à ses clients en proposant une box Internet intégrant le WiFi 6 offrant des débits plus importants et un design vertical optimisant la couverture WiFi, mais aussi en lançant une offre innovante Bbox Smart TV, laquelle permet de proposer à ses clients l'accès aux services de service TV directement sur le poste de télévision, sans nécessiter le traditionnel décodeur.

En 2020 Bouygues Telecom a participé activement à l'écosystème d'innovation avec l'aide de ses partenaires accélérateurs et incubateurs d'acteurs innovants. Bouygues Telecom a collaboré efficacement avec une quinzaine de nouvelles startups sur des domaines extrêmement variés allant de sujets extrêmement techniques comme l'optimisation des encodages vidéo ou encore des tests sur le LiFi, jusqu'à des sujets d'accompagnement de nouveaux collaborateurs ou encore de fidélisation digitale de nos clients. Au-delà de ces collaborations Bouygues Telecom a investi dans une startup proposant une solution de secours en cas de perte ou de vol de sa carte SIM.

Les sujets d'Intelligence Artificielle et de la Data se sont fortement développés en 2020, le programme initial d'accélération IA débuté en 2019 s'est terminé mi 2020 avec 10 projets majeurs impactant les différents métiers de Bouygues Telecom pour déboucher sur un programme d'industrialisation à plus large échelle. Le programme a permis la montée en compétence des collaborateurs sur 6 thématiques : transcription vocale en texte, analyse des contenus en langage naturel, analyse prédictive, optimisation sous contraintes, apprentissage non supervisé, vision assistée par ordinateur.

Un programme d'accélération sur le sujet Blockchain débuté fin 2020 afin de monter en compétence sur les technologies liées aux solutions de blockchain privées et publiques, sur de la certification de documents, de la traçabilité ou de la gestion transverse de partenaires.

Au-delà de l'innovation technique et produit, Bouygues Telecom a également créé une initiative originale afin d'accélérer l'adoption de la 5G par les entreprises par la création de l'Open Lab 5G en s'appuyant sur des partenaires de premier plan. Ainsi les laboratoires d'innovation d'Accenture, de Cap Gemini et d'IBM, avec lesquels Bouygues Telecom a signé des accords de partenariats, disposent d'un réseau 5G leur permettant d'explorer les usages avec leurs clients. Bouygues Telecom partage ainsi son expertise réseau et chaque partenaire apporte sa connaissance métier afin de projeter leurs clients sur des cas d'usage concrets bénéficiant des avantages de la 5G.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIETALES ET SOCIALES

Les informations de la déclaration de performance extra-financière prescrites par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de Bouygues Telecom <http://www.corporate.bouyguetelecom.fr/nos-engagements/maitrise-des-ressources/la-responsabilite-societale-dentreprise-chez-bouygues-telecom/> et consultables dans le Document de référence Bouygues SA à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

PLAN DE VIGILANCE

Les obligations prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce relatives à l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de vigilance sont intégrées dans le Document de référence Bouygues SA disponible à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

LITIGES

Concurrence

- En novembre 2014, Bouygues Telecom a assigné la société Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement de la concurrence déloyale, en dénonçant les pratiques trompeuses relatives au bridage ciblé de certains usages internet, mises en œuvre par Free Mobile sur le réseau en itinérance d'Orange. Bouygues Telecom reproche ainsi à Free Mobile une pratique déloyale ainsi qu'un défaut d'information des consommateurs. Il a demandé la réparation de son préjudice qui s'élève à 719 millions d'euros. Par un jugement du 27 février 2019, le tribunal de commerce de Paris a débouté Bouygues Telecom de l'ensemble de ses demandes. Il l'a condamné à verser à Free Mobile une somme de 350 000 euros au titre des frais de justice. Bouygues Telecom a fait appel de cette décision. La procédure se poursuit devant la cour d'appel de Paris.
- En novembre 2015, la société Free a assigné Bouygues Telecom en concurrence déloyale devant le tribunal de commerce de Paris pour dénoncer certaines communications de Bouygues Telecom sur son offre ADSL. Free a évalué son préjudice à 275 millions d'euros. En réponse, Bouygues Telecom a formé une demande reconventionnelle à l'encontre de la société Free sur le fondement des pratiques commerciales trompeuses et sollicité la réparation de son préjudice évalué à date à 285 millions d'euros. La procédure se poursuit.
- En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que certaines de ses offres de téléphonie mobile associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. La société Free Mobile estime avoir subi un préjudice qu'elle évalue à 612 millions d'euros. En réponse, Bouygues Telecom conteste la recevabilité ainsi que le bien-fondé de l'action de Free Mobile et a formé une demande reconventionnelle en dommages-intérêts à l'encontre de Free Mobile, sur le fondement, d'une part, de l'abus de droit et, d'autre part, du dénigrement de ses offres pour un montant de 1 576 000 euros. Dans des conclusions déposées le 5 février 2021, Free Mobile a actualisé ses demandes et porté celles-ci à 722 millions d'euros. La procédure se poursuit.

Réglementaire

- Suivant un courrier en date du 4 décembre 2015, Bouygues Telecom a formé une demande préalable auprès du Premier ministre en vue d'obtenir l'indemnisation de son préjudice du fait de l'absence d'encadrement de l'itinérance de Free Mobile. Le dommage de Bouygues Telecom est évalué à 2,285 milliards d'euros. En l'absence de réponse, Bouygues Telecom a déposé en avril 2016 une requête indemnitaire devant le tribunal administratif de Paris. Par un jugement du 29 décembre 2020, le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de Bouygues Telecom.
- Par décision en date du 19 octobre 2016, l'Arcep a ouvert une procédure de sanction, au titre du non-respect du calendrier de déploiement d'un réseau mutualisé 3G en zones blanches. Dans une décision du 5 novembre 2020, l'Arcep a constaté le respect par Bouygues Telecom de ses obligations de couverture 3G dans les centres-bourgs pour lesquels elle était désignée opérateur leader et a, en conséquence, prononcé un non-lieu à poursuivre ladite procédure.

- Par décision en date du 21 février 2018, l'Arcep a ouvert une procédure d'instruction, sur le fondement des articles L. 36-11 et D. 594 du Code des Postes et des communications électroniques, concernant la mise en œuvre des dispositions du règlement européen n° 2015/2120 relatives à un Internet ouvert. A la suite des réponses apportées par Bouygues Telecom à l'Arcep, cette dernière a prononcé un non-lieu à poursuivre ladite procédure, dans une décision du 28 juillet 2020.
- Le 6 juin 2019, l'Arcep a ouvert une instruction concernant le respect par Bouygues Telecom de ses obligations de déploiement au titre du dispositif de couverture ciblée ("New Deal mobile"). Le 23 juillet 2019, l'Arcep a mis en demeure Bouygues Telecom, de manière préventive, de se conformer à ses obligations selon le calendrier prévu.
- Le 17 juillet 2020, Bouygues Telecom a déposé auprès du Conseil d'Etat des recours pour excès de pouvoir à l'encontre de l'arrêté du 30 décembre 2019, qui organise les conditions d'attribution des fréquences 3,5 GHz, ainsi que du décret redevance du 31 décembre 2019, qui détermine la part fixe et variable de la redevance, en vue d'obtenir l'annulation de ces actes réglementaires. Le recours dirigé à l'encontre de l'arrêté a également fait l'objet d'un référé suspension lequel a été rejeté par une ordonnance du juge des référés du Conseil d'Etat le 21 juillet 2020. Bouygues Telecom s'est toutefois désisté de ce recours à l'encontre de l'arrêté, et le Conseil d'Etat en a pris acte le 7 décembre 2020. Le recours pour excès de pouvoir déposé contre le décret redevance du 31 décembre 2019, quant à lui, se poursuit.
- Le 23 juillet 2020, Bouygues Telecom a déposé, auprès du Conseil d'Etat, un recours pour excès de pouvoir à l'encontre du décret et de l'arrêté d'application de la loi n° 2019-810 du 1er août 2019 visant à préserver les intérêts de la défense et de la sécurité nationale de la France dans le cadre de l'exploitation des réseaux radioélectriques mobiles. Dans ce cadre, Bouygues Telecom a demandé au Conseil d'Etat de transmettre au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité relative à la loi n° 2019-810 du 1er août 2019. Le 18 novembre 2020, le Conseil d'Etat a accepté de transmettre cette question prioritaire de constitutionnalité au Conseil constitutionnel. Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision le 5 février 2021 et a déclaré que la loi susvisée était conforme à la Constitution.
- Bouygues Telecom a en outre déposé plusieurs recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris à l'encontre des décisions du Premier ministre ayant refusé à Bouygues Telecom l'autorisation d'utiliser des équipements 5G Huawei ou délivré des autorisations pour une durée limitée.
- Le 30 janvier 2020, Bouygues Telecom a saisi l'Arcep d'une demande de règlement des différends pour contester le tarif de location de SFR FTTH à 16,40€ HT/mois/ligne ainsi que la hausse de la grille tarifaire (cofinancement et location) de SFR FTTH à compter du 1er février 2020 avec un tarif de location de 16,73€ HT/mois/ligne sur la zone dite SFMD (ZMD AMII historique SFR + zone AMEL). Bouygues Telecom a donc demandé à l'Arcep la fixation d'un tarif de location compris entre 12,20€ HT/mois/ligne et 13,20€ HT/mois/ligne ainsi que la suppression des hausses tarifaires. Par une décision du 5 novembre 2020 (notifiée le 16/11/2020), l'Arcep a imposé à SFR FTTH : i) de rétablir les tarifs de cofinancement applicable en vigueur avant le 1/02/2020 et ii) de proposer à Bouygues Telecom un tarif de location qui n'excède pas 13,20€ HT/mois/ligne.
- Le 22 décembre 2020, Bouygues Telecom a déposé, auprès du Conseil d'Etat, un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la décision de l'Arcep, rendue publique par un communiqué de presse en date du 23 octobre 2020, par laquelle l'Autorité a renoncé à demander une modification de l'avenant au contrat d'itinérance entre Free Mobile et Orange, transmis à l'Arcep en février 2020 et prolongeant la période d'extinction de l'itinérance de deux ans.

Contrats

- Un distributeur spécialisé (la société Tel and Com), dont le contrat n'avait pas été renouvelé à son échéance, avait assigné Bouygues Telecom, le 10 novembre 2015, devant le tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'une rupture brutale de relations commerciales établies. Tel and Com contestait le point de départ des délais de préavis et reprochait à Bouygues Telecom de ne pas avoir respecté un délai de préavis suffisant. Tel and Com revendiquait le paiement à titre de réparation de son préjudice de la somme de 125,7 millions d'euros, outre le paiement d'une somme de 8,7 millions d'euros qu'elle estimait due au titre des dispositions du contrat. Dans un jugement en date du 16 octobre 2017, le tribunal de commerce a conclu que le préavis de neuf mois était insuffisant et a condamné Bouygues Telecom à verser 7,7 millions d'euros à titre de dommages et intérêts. Il a par ailleurs reconnu que Tel and Com devait certaines sommes à Bouygues Telecom (environ 9,1 millions d'euros) au titre de dispositions contractuelles non respectées.

Tel and Com a interjeté appel de cette décision. Par arrêt du 20 décembre 2019, la cour d'appel de Paris a infirmé le jugement et jugé suffisants les délais de préavis accordés par Bouygues Telecom. Tel and Com a en conséquence été déboutée de ses demandes. Tel and Com a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt.

- Bouygues Telecom est intervenante devant le tribunal de commerce de Paris, dans le cadre d'une action introduite contre Apple par le ministre de l'Économie, sur le fondement des dispositions de l'article L. 442-6 I 2° du Code de commerce, à l'encontre de certaines clauses du contrat de fourniture de terminaux conclu entre Apple et Bouygues Telecom. La procédure se poursuit devant le tribunal.
- Une société américaine, gestionnaire d'un portefeuille de brevets, a assigné Bouygues Telecom en octobre 2017, puis en janvier 2018, devant le tribunal de grande instance de Paris, pour contrefaçon de trois brevets dont elle se prétend propriétaire, qui seraient prétendument mis en œuvre dans les équipements de ses réseaux DSL et 4G. La société plaignante se limite à ce stade à demander des informations et à présenter des demandes financières à l'encontre de Bouygues Telecom. Bouygues Telecom et ses fournisseurs équipementiers intervenant à la procédure contestent les demandes de la société plaignante et notamment la validité et l'opposabilité de ces brevets. En avril 2019, le tribunal a prononcé un sursis à statuer, dans l'attente d'une décision de l'Office européen des brevets sur la validité de l'un des brevets invoqués. Les deux autres procédures suivent leur cours.

Radioélectrique

Si la 5ème génération de téléphonie mobile est accueillie favorablement par bon nombre d'utilisateurs et d'élus, elle suscite aussi des demandes de moratoires voire des oppositions de certaines personnes, associations ou collectivités.

- Les modalités d'attribution des fréquences 3,5 GHz utilisées pour la 5G ont fait l'objet de plusieurs recours en annulation devant le Conseil d'Etat, notamment des associations Priartem et Agir pour l'environnement, fondés sur des motifs d'ordre sanitaire et environnemental. Ces recours ont été rejetés le 31 décembre 2020 par le Conseil d'Etat qui a estimé que les règles d'information du public ainsi que les principes de sobriété et d'efficacité énergétiques, de précaution et de protection de la santé humaine ont été respectés par le gouvernement. Le Conseil d'Etat relève en particulier qu'« il n'apparaît pas (...) que le respect du principe de précaution exigerait des mesures de précaution complémentaires contre un risque lié à l'utilisation de la technologie de la 5G ».
- En mai 2020, un collectif de personnes physiques a assigné les quatre opérateurs de réseaux mobiles (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile) en référé devant le tribunal judiciaire de Paris, pour demander la désignation d'un expert judiciaire sur les impacts de la 5G sur la santé, l'environnement et la protection de la vie privée. Bouygues Telecom a conclu à l'incompétence du juge judiciaire au profit du juge administratif, à l'irrecevabilité de la demande et à l'absence de motif légitime justifiant la mesure d'expertise demandée. La décision est attendue pour le 16 mars 2021.

- Par ailleurs, quelques maires ont formulé le souhait de suspendre les déploiements de la 5G sur leur commune, dans l'attente notamment du rapport définitif de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur l'exposition de la population aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la 5G et les effets sanitaires associés. Bouygues Telecom privilégie le dialogue et la transparence. De telles positions, si elles étaient suivies de refus d'implantation d'antennes-relais notamment, pourraient toutefois donner lieu à des contentieux devant les juridictions administratives, conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat selon laquelle le déploiement des réseaux des opérateurs s'opère dans le cadre d'une police spéciale relevant de la compétence exclusive de l'Etat.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Continuité d'activité et sécurité des sites

Une indisponibilité de service ou une dégradation de la qualité de service peuvent être occasionnées par la panne d'un équipement technique, par un sinistre sur un site (réseau ou informatique) ou par une opération complexe de remplacement d'équipements techniques. De tels incidents pourraient avoir pour conséquence un impact négatif sur l'image et les résultats de l'entreprise.

Pour y faire face, Bouygues Telecom :

- veille à la sécurité de ses sites principaux (accès restreints, protection incendie, climatisation, énergie, etc.) ;
- dispose (en conditions opérationnelles) d'un plan de continuité d'activité pour ses systèmes techniques critiques Mobile et Fixe ; et
- met en place une organisation de crise basée sur des astreintes dans un processus réactif et coordonné en réponse aux incidents majeurs.

En complément, l'entreprise réalise régulièrement des tests au travers d'exercices de crise. Des audits réguliers de ces dispositifs sont également menés, en coordination avec l'Anssi¹¹.

Contexte concurrentiel et évolution du marché

Bouygues Telecom propose exclusivement ses offres et services sur le marché français. Ce dernier est un marché mûr qui connaît ces dernières années une concurrence forte aussi bien sur le segment Grand Public que sur le segment Entreprises.

Une pression concurrentielle très intense sur les tarifs Mobile et Fixe pourrait affecter négativement les résultats attendus par Bouygues Telecom, en particulier à l'occasion de la commercialisation des offres 5G nécessitant des investissements importants en termes d'infrastructures et de fréquences.

Par ailleurs, afin de pouvoir valoriser ses offres, Bouygues Telecom s'est distingué de ses concurrents en se positionnant en tant qu'opérateur de confiance grâce à l'excellence de son expérience client et à la couverture et la qualité de ses réseaux Très Haut Débit Mobile et Fixe. Le succès de cette stratégie dépend de l'aptitude de Bouygues Telecom à mener à bien ces différentes actions et à conserver son positionnement et sa réputation d'opérateur de confiance, en particulier dans le cadre du déploiement de la 5G. Dans le cas contraire, et notamment en cas de perception par les consommateurs d'un écart significatif de couverture 5G avec celle de concurrents, l'entreprise s'expose à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Effets des ondes électromagnétiques

L'exposition aux ondes électromagnétiques est un sujet qui préoccupe les Français et mobilise différentes associations.

¹¹ Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

La perception accrue d'un risque par les consommateurs, notamment à l'occasion des déploiements de réseaux 5G, pourrait aboutir aux impacts suivants : baisse de la consommation par client et du nombre de clients, augmentation des délais et/ou des coûts de déploiement et de gestion des sites. En France, des associations d'opposants ont appelé à un moratoire sur le déploiement de la 5G et certaines communes se sont prononcées en faveur d'un tel moratoire, dans l'attente notamment des conclusions des travaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur la 5G, annoncées pour le premier trimestre 2021.

Bouygues Telecom a mis en place, dès son origine, une équipe spécifique sur ce sujet. Celle-ci a la responsabilité de faire appliquer rigoureusement la réglementation et de réaliser une évaluation consciencieuse du risque en s'appuyant sur l'expertise collective. L'entreprise contribue à la recherche indépendante et communique l'ensemble des publications scientifiques sur le sujet.

Cybersécurité

Les cas de cyberattaques des réseaux et des systèmes d'information ont des impacts toujours plus significatifs. Ces incidents touchent les organisations soit par l'attaque de leurs systèmes en propre, soit par le biais d'attaques dirigées vers leurs prestataires et fournisseurs. Un tel incident, s'il se produisait pour Bouygues Telecom, pourrait entraîner plusieurs impacts dont :

- la divulgation de données sensibles, en particulier des données personnelles de clients ; et/ou
- l'indisponibilité de services : connexion du client au réseau, ventes en boutiques, service de relation client, et systèmes d'information.

Dans le cas d'une attaque de cette nature, l'entreprise s'exposerait alors à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Pour s'en protéger, Bouygues Telecom a mis en place une politique de sécurité structurée autour de la gestion des habilitations d'accès aux systèmes d'information, d'un dispositif de protection destiné à faire face aux intrusions, d'un système de supervision permettant la détection des incidents de sécurité et d'une sensibilisation régulière de l'ensemble de ses collaborateurs, fournisseurs et partenaires à la sécurité. Des contrôles sont également menés annuellement ; ils concernent la sécurité des données hébergées chez ses prestataires et partenaires. Des analyses systématiques des incidents de sécurité majeurs sont réalisées et conduisent à la mise en place de nouvelles mesures de sécurité et/ou à des revues des processus de l'entreprise.

L'entreprise a également souscrit depuis 2016 une assurance spécifique aux "risques Cyber".

Risques liés à la réglementation et à son évolution

Bouygues Telecom évolue dans un secteur fortement réglementé. Il est soumis à de nombreuses réglementations françaises et européennes, particulièrement en matière de communications électroniques, de protection des données personnelles, de conformité et de droit de la consommation.

De nouvelles réglementations nationales et européennes peuvent à ce titre s'appliquer à Bouygues Telecom et entraîner des contraintes supplémentaires pour l'opérateur.

Bouygues Telecom ne peut exclure que ces nouvelles réglementations fassent peser des risques associés à tout projet (retards de planning, difficultés de mise en œuvre).

De nouveaux textes adoptés en août et décembre 2019 soumettent à autorisation préalable du Premier ministre l'exploitation des équipements radioélectriques 5G et de générations ultérieures. L'application de cette nouvelle réglementation pourrait entraîner une augmentation des coûts et des délais de déploiement de la 5G pour Bouygues Telecom.

L'entreprise a mis en place une organisation spécifique afin d'identifier les impacts de ces différentes réglementations et de définir la mise en œuvre d'actions associées.

FILIALES, SOUS-FILIALES ET PARTICIPATIONS

1913

La société 1913 est un distributeur de proximité de solutions de télécoms auprès des PME dont le capital social est détenu à 100 % par Bouygues Telecom.

En 2020, 1913 a connu plusieurs faits marquants :

- l'associé unique de la société a décidé, le 14 février 2020, de transférer le siège social de la société au 20 rue de Troyon à Sèvres (92310) ;
- l'épidémie de Covid-19 a eu un impact sur les activités de la société ;
- dans un souci de rationalisation et de productivité, 32 collaborateurs de Bouygues Telecom ont rejoint volontairement la société, ce qui a engendré une hausse significative de la masse salariale.

Au 31 décembre 2020, avec un effectif de 93 salariés, 1913 a réalisé un chiffre d'affaires de 6,7 M€. Le résultat net au 31 décembre 2020 s'élève à +1 210K€.

AmpliTel

AmpliTel couvre l'ensemble du territoire français pour réaliser l'installation et le dépannage ADSL chez les clients de Bouygues Telecom avec environ 199 techniciens ambassadeurs de la marque Bouygues Telecom et soucieux de maximiser la qualité des interventions et la satisfaction client.

Avec un effectif à fin 2020 de 238 personnes, AmpliTel a réalisé un chiffre d'affaires de 11,2 M€ en diminution de 10 % par rapport à 2019.

Son résultat net s'élève à -1 M€.

Bouygues Telecom Flowers

Bouygues Telecom Flowers a été créée le 16 octobre 2020. Elle est détenue à 100% par Bouygues Telecom et a pour objet la prise de participation dans tous types de sociétés sous forme notamment de constitution, d'apports partiels d'actifs, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux dont l'activité est directement ou indirectement et/ou en tout ou partie, en lien avec le secteur des télécommunications électroniques.

Bouygues Telecom Flowers a constitué le 18 décembre 2020, une société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est « Seckiot » avec deux associés personnes physiques et un associé personne morale. La participation de Bouygues Telecom Flowers au capital de Seckiot s'élève au 31 décembre 2020 à 19,9%. L'activité de la société Seckiot porte sur le développement et la commercialisation de logiciels de sécurité.

Au 31 décembre 2020, Bouygues Telecom Flowers n'emploie aucun salarié, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires¹² et son résultat net se traduit par une perte de -5 980 euros¹³.

Phoenix France Infrastructures (anciennement dénommée Bouygues Telecom Infrastructures)

Phoenix France Infrastructures a été créée par Bouygues Telecom le 13 septembre 2019. Elle est détenue à 40% par Bouygues Telecom. Au 31 décembre 2020, Bouygues Telecom Infrastructures n'emploie aucun salarié, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 0,3 M€¹⁴ et son résultat net se traduit par une perte de -2,3 M€¹⁵.

¹² Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Flowers

¹³ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Flowers

¹⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Phoenix France Infrastructures

¹⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Phoenix France Infrastructures

Bouygues Telecom Initiatives

Créée en décembre 2008, Bouygues Telecom Initiatives est une filiale détenue à 100 % par Bouygues Telecom, ayant pour vocation de participer au développement de jeunes entreprises innovantes principalement dans le secteur des services de communications électroniques.

En fin d'exercice 2019, Bouygues Telecom Initiatives a souscrit à une augmentation de capital de la société Blocs et Compagnie, laquelle a été définitivement réalisée le 8 janvier 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Bouygues Telecom Initiatives a notamment :

- souscrit, le 5 février 2020, à une augmentation de capital de la société Securkeys, un fournisseur de services permettant la garde de moyens d'ouverture de professionnels ou de particuliers ainsi que leur livraison et souscrit à 39 682 obligations convertibles ;
- cédé, le 27 octobre 2020, sa participation détenue dans I Feel Smart aux fondateurs de la société ;
- décidé, le 26 novembre 2020, la dissolution sans liquidation de la société Flexy Moov. Cette opération a entraîné la transmission universelle du patrimoine de Flexy Moov au bénéfice de Bouygues Telecom Initiatives le 31 décembre 2020 et a été assortie d'un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, Bouygues Telecom Initiatives continue de contribuer, au travers des organes de surveillance mis en place dans les startups, au développement de ses participations.

Le résultat net de Bouygues Telecom Initiatives au 31 décembre 2020 s'élève à (3,5) M€ (contre (77) K€ à fin 2019).

Bouygues Telecom Services

Bouygues Telecom Services est une société de droit portugais détenue à 100 % par Bouygues Telecom. Elle développe une activité de centre d'appels. L'année 2020 a été plus particulièrement marquée par une augmentation du nombre des conseillers de clientèle (352 fin 2020 contre 331 fin 2019).

Au 31 décembre 2020, avec un effectif de 401 salariés, Bouygues Telecom Services a réalisé un chiffre d'affaires de 8,8 M€ et son résultat net après impôt s'élevait à 185 895,88€.

BT Projets IV

BT Projets IV est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets V

BT Projets V est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets VI

BT Projets VI est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets VII

BT Projets VII est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

Euro-Information Telecom

Le 31 décembre 2020, Bouygues Telecom a acquis 100 % des titres de la société Euro-Information Telecom, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 12 rue Gaillon - 75002 Paris et immatriculée sous le numéro 421 713 892 R.C.S. Paris qui propose des offres mobiles et fixes au grand public et aux entreprises.

Au 31 décembre 2020, Euro-Information Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 546,1 M€¹⁶ et emploie 147 salariés.

Le résultat net de la société Euro-Information Telecom s'élève à 59,5 M€¹⁷ au 31 décembre 2020.

Flexy Moov

Flexy Moov, filiale à 100 % de Bouygues Telecom Initiatives, a été immatriculée le 28 février 2019, a débuté le développement d'un service de hub d'écomobilité dédié aux entreprises (service complet d'autopartage de voitures électriques, vélos et trottinettes).

Par décisions de l'associé unique en date du 14 septembre 2020, Flexy Moov a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil. Cette opération a entraîné la transmission universelle du patrimoine de Flexy Moov au bénéfice de Bouygues Telecom Initiative le 31 décembre 2020 et a été assortie d'un effet fiscal rétroactif au 1er janvier 2020.

Infracos

Bouygues Telecom détient 50 % d'Infracos, société dédiée à la réalisation d'un accord de mutualisation d'une partie des réseaux d'accès mobiles de Bouygues Telecom et de SFR.

Au 31 décembre 2020, avec un effectif de 34 salariés, dont la plupart sont mis à la disposition d'Infracos par Bouygues Telecom ou par SFR, Infracos a réalisé un chiffre d'affaires de 168,4M€¹⁸ et son résultat net s'élevait à - 0,23M€¹⁹.

Keyyo

Au terme d'une offre publique d'achat suivie d'une procédure de retrait obligatoire, Bouygues Telecom détient, depuis le 7 mai 2019, l'intégralité du capital de Keyyo, déduction faite des titres auto-détenus et des actions gratuites.

Keyyo a pour activité la fourniture de services de téléphonie innovants en mode SAAS à destination des TPE et des PME.

En 2020, Keyyo a renforcé son catalogue d'offres et accéléré son développement à la fois en vente directe et en vente indirecte.

Au 31 décembre 2020, Keyyo a réalisé un chiffre d'affaires de 35,2M²⁰€ et emploie 217 salariés. Le résultat net de Keyyo s'élève à 1,4M²¹€ au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, Keyyo détient :

- 100 % du capital et des droits de vote de la société Keyyo CleverNetwork, un opérateur spécialisé dans les offres réseaux, VPN et SD Wan auprès des PME. Au 31 décembre 2020, la société Keyyo CleverNetwork a réalisé un chiffre d'affaires de 5,4 M€ et un résultat net de 722K€ ; elle compte 7 salariés au 31 décembre 2020, et
- 75% du capital social et des droits de vote de la société Apizee qui est spécialisée dans les solutions de vidéo conférence collaborative ciblant les usages de télémaintenance et/ou téléassistance. Au 31 décembre 2020, Apizee a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 1.8 M€ et compte 41 salariés.

Nerim

¹⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Euro-Information Telecom
¹⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Euro-Information Telecom
¹⁸ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos
¹⁹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos
²⁰ Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Keyyo
²¹ Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Keyyo

En 2020, Nerim a renforcé son catalogue d'offres à destination des PME et ETI dans les services de Télécommunication et de Cloud en proposant l'offre Mobile en partenariat avec Bouygues Telecom et en accélérant son développement dans la fibre avec l'accès aux offres FTTH de Bouygues Telecom. Elle renforce ses relations commerciales avec Keyyo et le Groupe Bouygues Telecom et poursuit activement son développement dans les activités Cloud.

Au 31 décembre 2020, Nerim a réalisé un chiffre d'affaires de 29.2M€²² et emploie 91 salariés. Le résultat net de Nerim s'élève à -1.8M €²³ au 31 décembre 2020.

Nerim détient 80 % du capital de la société X'Pert Call au 31 décembre 2020²⁴.

Nexloop France

Nexloop France a été créée le 13 mai 2020. Bouygues Telecom détient 49% du capital social de cette société suite à sa souscription à une augmentation de capital le 29 mai 2020 et a pour activité la conception, le déploiement, la détention, la gestion, l'exploitation et la maintenance de réseaux d'infrastructures, de fibres optiques et de sites de collecte et d'amplification ainsi que la commercialisation de services en relation avec ces activités.

Au 31 décembre 2020, Nexloop France a réalisé un chiffre d'affaires de 3,8 M€²⁵ et son résultat net s'élevait à 0,2 M€²⁶.

Réseau Clubs Bouygues Telecom (RCBT)

Au 31 décembre 2020, le nombre total de boutiques s'élève à 510, dont 285 situées en centre commercial.

Le réseau de succursales, dont le développement a été initié en 2005, compte 259 clubs (51 %) à fin 2020.

L'année 2020 restera une année particulièrement atypique avec l'apparition de la crise sanitaire mondiale du COVID 19. L'activité des Télécommunications, rapidement déclarée activité d'utilité publique sera toutefois très perturbée dans l'ensemble des canaux de ventes RCBT.

RCBT a décidé, comme l'ensemble des Opérateurs Telecom, une fermeture totale de 8 semaines lors du 1er confinement national pour cause de condition de protection sanitaire insuffisante. La rapidité d'adaptation de l'organisation commerciale et de la mise en place du protocole sanitaire demandé, a permis de rouvrir l'ensemble de notre réseau avant nos concurrents et de pouvoir assurer une continuité de service durant les périodes de couvre-feu ou de confinement partiel sur le 2ème semestre.

Enfin, cette période commerciale ponctuée par de nombreux « Stop and Go » a permis de tester de nouvelles modalités d'accueil des clients.

Au 31 décembre 2020, l'effectif (CDI, CDD) inscrit s'élevait à 1 865 collaborateurs (1 954 au 31 décembre 2019).

Le chiffre d'affaires net de RCBT s'est établi, pour l'exercice 2020, à 633,1 M€ contre 736,7 M€ en 2019. Le résultat de l'exercice 2020 se traduit par un bénéfice de 2,6 M€ contre une perte de (2,3) M€ au 31 décembre 2019.

Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre a été créée par Bouygues Telecom le 15 janvier 2020. Elle est détenue à 49% par Bouygues Telecom et a pour activité l'acquisition, la détention, l'exploitation et la gestion des droits d'accès aux réseaux d'infrastructure fibre à haut débit déployés par Orange et SFR dans les « Zones à Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement » et « Zones à Appel à Manifestation d'Engagement Locaux » et la fourniture de services en relation avec ces droits d'accès.

²² Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Nerim

²³ Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Nerim

²⁴ Résultats n'appelant pas de commentaire particulier à l'échelle de Bouygues Telecom

²⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Nexloop

²⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Nexloop

Au 31 décembre 2020, Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre a réalisé un chiffre d'affaires de 16,4 M€²⁷ et son résultat net se traduit par une perte de -14,2 M€²⁸.

Telefonica Global Solutions France

Telefonica Global Solutions France est une société créée en mai 2015 entre Bouygues Telecom qui en détient 30 % et Telefonica International Wholesale Services France SAS qui en détient 70 %. Telefonica Global Solutions France a pour activité la distribution de services de télécommunications sur le marché des entreprises et grands comptes en France et à l'étranger.

En 2020, Telefonica Global Solutions France a poursuivi son développement dans les grands comptes internationaux français, et sa transformation vers une activité à forte valeur ajoutée tirée par les innovations dans les réseaux de données, et par des affaires digitales significatives notamment dans le domaine de l'IoT et de la Sécurité.

TGS France a gardé une organisation stable, avec 32 salariés fin 2020, et bien qu'affectée par la conjoncture, notamment concernant les revenus du roaming (fortement touché compte tenu de la cible client), et le retard de quelques projets digitaux, a montré une activité résiliente dans les domaines du Fixe et Sécurité.

Tiseo Services

Tiseo Services a pour activité le raccordement et la fourniture de services après-vente d'équipements FTTH.

Tiseo Service a débuté son activité en 2018 et poursuit son développement. Elle a réalisé au total sur l'année 94 741 opérations de raccordement et 20 255 opérations de service après-vente.

Au 31 décembre 2020, Tiseo Services a réalisé un chiffre d'affaires de 12,1 M€²⁹ et emploie 340 salariés. Le résultat net de Tiseo Services s'élève à (6,1) M€³⁰ au 31 décembre 2020.

Winnovation Inc. (USA)

Winnovation, société de droit californien et filiale de Bouygues Telecom détenue à 100%, créée en 2012, a pour activité la réalisation de veilles, études et analyses dans le domaine des technologies pour plusieurs filiales du Groupe Bouygues.

Avec un effectif de 3 salariés au 31 décembre 2020, Winnovation a réalisé un chiffre d'affaires de 1,29 M\$ sur l'exercice 2019 (1,07 M€) et son résultat net s'élevait à 9,6 k\$ au 31 décembre 2020 (8 k€).

SUCCURSALES

La liste des succursales de Bouygues Telecom existantes 31 décembre 2020 figure en Annexe 1.

²⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

²⁸ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure fibre

²⁹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Tiseo services

³⁰ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Tiseo services

II. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONSOLIDEES

RESULTAT GLOBAL DE L'ACTIVITE (COMPTES CONSOLIDES)

Entre 2015 et 2020, Bouygues Telecom a maintenu une forte dynamique de croissance dans un marché français qui lui, a stagné en valeur. Il est de loin l'opérateur qui affiche la plus forte progression de son chiffre d'affaires total avec une croissance annuelle moyenne de 7,4% entre fin 2014 et 2020³¹.

En 2020, Bouygues Telecom affiche une forte croissance de ses résultats financiers en dépit de la pandémie de Covid-19, témoignant de la résilience de ses activités.

Le chiffre d'affaires atteint 6 438 millions d'euros, en croissance de 6 % par rapport à l'an dernier. Le chiffre d'affaires Services est en hausse de 6,4 % à 4 893 millions d'euros. Cette croissance reflète à la fois l'augmentation des parcs de clients Mobile et Fixe et celle des ABPU. Plus particulièrement, les chiffres d'affaires Services Mobile et Fixe sont en hausse respectivement de 5 % et 11 % sur un an.

L'impact estimé de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom a été estimé à -70 millions pour le premier semestre 2020.

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont été concentrées sur du chiffre d'affaires roaming en raison de la chute des voyages intercontinentaux et de la fermeture de certaines frontières.

Au quatrième trimestre 2020, l'ABPU³² Mobile hors impact roaming ressort à 20,4 euros par mois et par client³³, en augmentation de 70 centimes sur un an, et l'ABPU Fixe à 28,6 euros par mois et par client contre 27,0 euros au quatrième trimestre 2019.

L'EBITDA après Loyer s'élève à 1 502 millions d'euros, en augmentation de 91 millions d'euros sur un an, en lien avec la croissance du chiffre d'affaires Services et en dépit d'un impact roaming négatif sur l'année 2020 de 90 millions d'euros environ. La marge d'EBITDA après Loyer sur chiffre d'affaires Services atteint 30,7 % en 2020, stable sur un an.

Le résultat opérationnel courant atteint 623 millions d'euros, en hausse de 83 millions d'euros sur l'année. Cette hausse comprend 30 millions d'euros liés à une amélioration des impayés et à une revue de la durée de certains amortissements. L'impact estimé de la crise sanitaire sur le résultat opérationnel courant a été évalué à -20 millions d'euros pour le premier semestre 2020.

Le résultat opérationnel est de 651 millions d'euros, en hausse de 41 millions d'euros sur un an. Il intègre un résultat non courant de 28 millions d'euros en 2020 (contre 70 millions d'euros en 2019), principalement lié à un moindre volume de cessions de sites Mobile.

Le résultat net s'établit à 417 millions d'euros, en hausse de 38 millions d'euros.

Les investissements bruts s'élèvent à 1 270 millions³⁴ d'euros en 2020, en ligne avec l'objectif défini et les cessions s'élèvent à 245 millions d'euros (dont 185 millions euros en lien avec le projet Astérix – cession de prises FTTH à la SDAIF).

Enfin, Bouygues Telecom atteint son objectif de cash-flow libre³⁵ qui ressort à 254 millions d'euros.

³¹ Hors EIT

³² *Average Billing Per User*, revenu moyen par utilisateur (cf. Glossaire du présent document)

³³ 19,8€ au quatrième trimestre 2020 hors retraitement

³⁴ Hors coûts des fréquences 5G

³⁵ Cash-flow libre : capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets

L'endettement net atteint 1 740 millions d'euros à fin 2020 comparé à 1 454 millions d'euros en 2019.

FINANCEMENT

Au 31 décembre 2020, le financement du groupe Bouygues Telecom est assuré par :

- Des lignes de crédit confirmées (1 335 millions d'euros) signées avec plusieurs grandes banques de première catégorie, sur des durées de trois à cinq ans. Au cours de l'année 2020, Bouygues Telecom a prolongé la maturité des lignes venant prochainement à échéance ;
- Un programme de titrisation de créances permettant un financement maximum de 600 millions d'euros, jusqu'au 31 mars 2025. Bouygues Telecom cède mensuellement des créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT). Depuis sa mise en place (en juillet 2010), le périmètre des créances cédées s'est accru : initialement limité aux seules factures liées à l'activité Mobile des clients ayant souscrit un forfait Bouygues Telecom et, il a été étendu aux factures liées à l'activité Mobile étalement de paiement puis, depuis novembre 2020, aux factures de l'activité fixe ;
- Deux programmes de financements exports de 8 et 10 ans avec l'agence de crédit suédoise permettant un financement quasiment tiré en intégralité et dont le capital restant dû s'élève à 203 millions d'euros ;
- Un programme de financement export sur 4,5 ans permettant un financement maximum de 400 millions d'euros annuel (dans une limite cumulée de 1 200 millions d'euros).

Par ailleurs, Bouygues, actionnaire principal de Bouygues Telecom, octroie à celle-ci la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose. De même, Bouygues Telecom a conclu des conventions de crédit avec ses principales filiales.

Ces différentes sources de financement permettent au groupe Bouygues Telecom de faire face à ses charges d'exploitation et investissements nécessaires pour les années à venir.

Par ailleurs, les excédents de trésorerie sont placés à taux variable auprès de Bouygues dans le cadre d'une convention signée entre les deux entités.

Enfin, en 2020, une augmentation de capital a également été réalisée pour un montant total de 599.999.995,10 (prime d'émission incluse), souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom et réalisée le 30 décembre 2020.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion du risque de taux

L'endettement net (financement brut diminué des excédents de trésorerie) de Bouygues Telecom est à taux variable. Afin de se protéger contre toute variation défavorable des taux d'intérêt, Bouygues Telecom a acheté trois options d'achats (CAP) à un strike à 0 pour un notionnel cumulé de 1 200 millions d'euros. Ces instruments arrivent à échéance en décembre 2021.

La couverture de taux d'intérêt est adaptée en fonction de l'évolution des prévisions de trésorerie.

Gestion du risque de change

Le principe appliqué au sein du groupe Bouygues Telecom est de couvrir systématiquement les risques de change découlant des opérations commerciales. Le risque est couvert exclusivement des opérations à terme de devises. Au 31 décembre 2020, il n'existe pas d'instruments de change en portefeuille.

d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et hors fréquences 5G.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les informations relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances prévues par l'article L. 441-14 du Code de commerce figurent en Annexe 2.

PRETS CONSENTIS (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Il est précisé, conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, que Bouygues Telecom n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

III. RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

RESULTATS DE L'EXERCICE – COMPTES INDIVIDUELS

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente et qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 6 576 millions d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport à 2019.

Le résultat d'exploitation s'établit à 595,8 millions d'euros, contre 457,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2020 se traduit par un bénéfice de 394,5 millions d'euros, contre un bénéfice de 328,2 millions d'euros en 2019.

Le montant constaté au titre de l'intéressement et de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 26,4 millions d'euros sur l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 394 474 239,78 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 1 781 714 616,52 euros, nous vous proposons de l'affecter comme suit :

- dotation à la réserve légale pour un montant de 10 711 022,52 euros ;
- versement d'un dividende de 300 125 874,42 euros, soit 5,58 euros pour chacune des 53 785 999 actions composant le capital de la Société ; et
- affectation du solde en report à nouveau, soit 83 637 342,84 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous mentionnons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2017	2018	2019
Nombre d'actions	46 757 769	46 757 769	46 757 769
Dividende unitaire	1,07 €	4,28 €	6,42 €
Dividende total (a)	50 030 812,83 €	200 123 251,32 €	300 184 876,98 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général

des impôts.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de l'exercice 2020 et que les charges non déductibles réintégrées dans les comptes de la Société au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 032 262 euros.

SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres individuels s'élèvent, après affectation du résultat, à 4 293 252 093,25 euros (contre 3 597 652 989,79 euros fin 2019), pour un capital social de 819 698 624,76 euros.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent (Annexe 3).

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

V. EVOLUTION PREVISIBLE

Ces perspectives s'entendent sur la base des éléments connus à date et hors nouvelle évolution défavorable de la situation liée à la Covid-19.

Bouygues Telecom lance son plan stratégique « Ambition 2026 » pour accélérer sa croissance. Les objectifs financiers de ce plan sont d'atteindre en 2026 :

- Un chiffre d'affaires Services supérieur à 7 Md€ ;
- Un EBITDA après Loyer d'environ 2,5 Md€ avec une marge d'EBITDA après Loyer d'environ 35 % ;
- Un cash-flow libre³⁶ d'environ 600 M€.

En 2021, Bouygues Telecom mettra en œuvre la première étape de son plan : accélérer dans le Mobile, en intégrant EIT, et dans le FTTH :

- Croissance organique du chiffre d'affaires Services estimée à environ 5 %, en dépit de la poursuite des restrictions de déplacement liées à la pandémie pesant fortement sur les usages *roaming* ;
- Progression de l'EBITDAAL (y compris EIT) d'environ 5 %, dans un contexte de hausse des dépenses liées à l'accélération du développement dans le Fixe et à la densification du réseau Mobile ;
- Investissements nets de l'ordre de 1,3 Md€ (hors fréquences 5G) permettant d'anticiper la croissance de la base de clients Mobile et Fixe et des usages.

VI. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2020, le capital de la Société était d'un montant de 819 698 624,76 euros, divisé en 53 785 999 actions de 15,24 euros chacune, et qu'il n'a pas évolué depuis.

³⁶ Cash-flow libre : capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du BFR lié à l'activité et hors fréquences 5G

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce se rapportant au recensement obligatoire des « salariés actionnaires », nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Aucune évolution du mode d'exercice de la Direction Générale n'est intervenue au cours de l'exercice 2020.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GENERALE

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de Bouygues Telecom était composé comme suit :

Olivier Roussat	Président du Conseil d'administration et Administrateur
Olivier Bouygues	Administrateur
JCDcaux Holding représentée par Gwenaëlle Peyraud	Administrateur
Bouygues représentée par Pascal Grangé	Administrateur
Edward Bouygues	Administrateur
Charlotte Bouygues	Administrateur
Christine Bellin	Administrateur
Arnauld Van Eeckhout	Censeur

Au 31 décembre 2020, la direction générale de Bouygues Telecom était assurée par Richard Viel-Gouarin, en qualité de Directeur Général.

MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Bouygues Telecom, par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice 2020 :

- ◆ **Administrateur, Président du Conseil d'administration : Olivier Roussat**
 - Directeur général délégué de Bouygues SA
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Président du Conseil d'administration de Colas SA
- ◆ **Administrateur : Olivier Bouygues**
 - Administrateur de Bouygues SA
 - Directeur général délégué de Bouygues SA (jusqu'au 31 août 2020)
 - Directeur général de SCDM SAS (mandat qui a expiré pendant l'exercice 2020)
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur de Colas SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur d'Alstom SA
 - Président directeur général de la société SECI SA
 - Président du Conseil d'administration de la société Bouygues Europe SA (mandat qui a expiré pendant l'exercice 2020)
 - Director de SCDM Energy Limited
 - Président de SCDM Domaine SAS

- ◆ **Administrateur : JCDecaux Holding**
 - Président de Decaux Frères Investissements SAS
 - Président d'Apolline Immobilier SAS
 - Président de DECRES SASU
 - Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo SE
 - Président de DF Collection SAS
 - Président de Decres 2 SAS
 - Membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue

- ◆ **Gwenaëlle Peyraud, représentant permanent de JCDecaux Holding**
 - Représentant permanent de Decaux Frères Investissements SAS, Administrateur de DF Real Estate SA
 - Représentant permanent de JCDecaux Holding SAS, membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue SAS
 - Présidente de JCDecaux Holding Corporate SAS

- ◆ **Administrateur : Bouygues SA**
 - Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur du GIE 32 Hoche
 - Administrateur d'Alstom SA
 - Membre du Conseil d'administration du GIE Registrar
 - Administrateur de Colas SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil d'administration de l'organisme gestionnaire du centre Gustave Eiffel
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur du GIE Intrapreneuriat Bouygues

- ◆ **Pascal Grangé, représentant permanent de Bouygues SA,**
 - Directeur général adjoint de Bouygues SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Bouygues Construction
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Colas
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de TF1
 - Représentant permanent de Bouygues au conseil de Bouygues Immobilier
 - Président du conseil d'administration de Bouygues Europe
 - Président d'Uniservice S.A
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Alstom SA

- ◆ **Administrateur : Edward Bouygues**
 - Directeur de la stratégie de Bouygues Telecom
 - Représentant permanent de la société SCDM, administrateur de Bouygues SA
 - Président de Bouygues Telecom Flowers

- ◆ **Administrateur : Charlotte Bouygues**
 - Directrice e-commerce, AuFeminin
 - Administrateur de Bouygues Construction
 - Représentant permanent de SCDM, Administrateur de Bouygues SA (jusqu'au 11 juin 2020)
 - Représentant permanent de la SCDM, Administrateur de TF1

- ◆ **Administrateur : Christine Bellin**
 - Directrice Stratégie et Distribution clients de TF1
 - Président de E-TF1
 - Président de TF1 EXPANSION
 - Président de TF1 ONE INNOVATION ;
 - Membre du Conseil de Surveillance de My Little Paris

- ◆ **Directeur Général : Richard Viel-Gouarin**
Néant.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous informons qu'aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2020.

VIII. RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale, nous vous proposons de :

- approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;
- constater que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 394 474 239,78 euros et décider l'affectation d'une partie du bénéfice à la réserve légale, la distribution d'un dividende et l'affectation du solde en report à nouveau ;
- approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions qui y sont mentionnées ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier ROUSSAT ;
- ratifier la nomination de Monsieur Richard VIEL-GOUARIN en qualité d'administrateur ;
- renouveler le mandat d'administrateur de la société BOUYGUES ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier BOUYGUES ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Edward BOUYGUES ;
- renouveler le mandat d'administrateur de la société JCDECAUX HOLDING ;
- renouveler le mandat de censeur de Monsieur Arnauld VAN EECKHOUT.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées et vous remercions de votre confiance.

Le 15 février 2021

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
Liste des succursales existantes

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
LA DURANNE	260 RUE LOUIS DE BROGLIE	13799	AIX-EN-PROVENCE
	ZAC CITIS I - 2 AVENUE D'ATALANTE	14200	HEROUVILLE SAINT-CLAIR
PRINTANIA	ILOT 3, ALLEE CHARLES PATHE	18000	BOURGES
	21 DIJON – 33 RUE DE L'INGENIEUR BERTIN	21600	LONGVIC
	ZA DE TROYALACH	29170	SAINT-EVARZEC QUIMPER
	7 IMPASSE GASTON MONNERVILLE - PARC ATLANTA	31200	TOULOUSE
OCEANIA	25 AVENUE VICTOR HUGO	33700	MERIGNAC
CENTRE D'AFFAIRE REGUS	450 RUE BADEN POWELL	34000	MONTPELLIER
LE CALYPSO	130 RUE EUGENE POTTIER	35000	RENNES
AQUADIA	ROUTE DES DEUX LIONS 1, ALLEE FERDINAND DE LESSEPS	37206	TOURS
BLOIS	7 RUE MICKAEL FARADAY	41260	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
ATLANTICA	62-76 RUE DES FRANCAIS LIBRES	44200	NANTES
EUROPLAZA 2	4 RUE GRAHAM BELL, TECHNOPOLE DE METZ	57070	METZ
	159 AVENUE DE LA MARNE	59700	MARCQ-EN-BAROEUL
	ZI DES ACILLOUX - ROUTE DU CENDRE	63800	COURNON-D'AUVERGNE
	8 ALLEE DIDIER DAURAT CHEMIN DE LABORDOTTE – ZA MAIGNON	64600	ANGLET
ALSACIA	6 RUE EUGENIE BRAZIER	67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
	1 BOULEVARD VIVIER MERLE-TOUR SOCIETE SUISSE	69003	LYON
	ZAC DE PRE MAIRY, 84 RUE DU VIERAN	74370	PRINGY - ANNECY
	MARCO POLO 4, RUE SAINT ELOI	76000	ROUEN
CONNECT	9 AVENUE MORANE SAULNIER	78140	VELIZY-VILLACOUBLAY
	1 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	78180	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
	7 RUE COLUMBIA PARC ESTER	87068	LIMOGES CEDEX

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
	TECHNOPOLE		
LE TECHNOPOLE	13/15 AVENUE DU MARECHAL JUIN	92360	MEUDON
	20 RUE TROYON*	92310	SEVRES
ATRIUM**	6 PLACE ABEL GANCE	92100	BOULOGNE BILLANCOURT

* fermeture en 2020 (bail cédé au 14/12/2020)

** ouverture en 2020 (bail pris le 01/09/2020)

ANNEXE 2
DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D 441-4)

Article D 441-1-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu										Article D 441-1-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		0 jour (indicatif)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement																
Nombre de factures concernées		5 143						34 142		908 945						756 318
Montant total des factures concernées ttc		1 259 790 317,28		4 571 441,02	7 503 221,76	467 218,48	168 674,96	12 710 556,22		736 522 984		75 531 063,77	12 815 522,63	6 706 630,51	40 871 442,02	135 924 655,93
Pourcentage du montant total des achats ttc de l'exercice		17,1%		0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	7 352 811 437,06								
Pourcentage du chiffre d'affaires ttc de l'exercice										8,28%		0,85%	0,14%	0,08%	0,46%	8 892 748 344,44
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées																
Nombre des factures exclues								1 251								5 587 194
Montant total des factures exclues								103 546 421,85								321 653 520,64
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)																
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement		☐ Délais contractuels : (préciser) 60 jours date de facture														
		☐ Délais légaux : (préciser) 60														

ANNEXE 3
RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en euros

	2020	2019	2018	2017	2016
<u>Situation financière</u>					
Capital social	819 698 625	712 588 400	712 588 400	712 588 400	712 588 400
Nombre actions ordinaires	53 785 999	46 757 769	46 757 769	46 757 769	46 757 769
<u>Résultat global des opérations de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires	6 575 586 813	6 210 057 771	5 538 575 258	5 234 127 508	4 848 684 989
Résultat avant impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	1 540 821 553	1 421 340 722	1 586 631 893	1 339 310 544	997 210 733
Impôt sur les bénéfices *	188 813 728	157 060 040	226 850 843	185 931 461	4 580 568
Participation / Intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	26 445 594	16 178 466	(16 662 703)	23 541 115	7 922 839
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	394 474 240	328 230 401	451 892 269	380 632 899	164 869 716
Montant des bénéfices distribués	300 184 877	200 123 251	0	0	0
<u>Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	24,65	26,69	29,44	24,16	21,06
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	7,33	7,02	9,66	8,14	3,53
Dividende attribué à chaque action	6,42	4,28	0,00	0,00	0,00
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5828	5 501	5 306	5 203	5 216
Montant de la masse salariale	304 422 667	283 621 369	279 779 813	255 427 588	255 118 611
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	162 630 917	151 501 455	147 438 251	141 154 069	134 869 386

* Déduction faite des crédits d'impôts (recherche, apprentissage, ...)

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Bouygues Telecom
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Bouygues Telecom

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Bouygues Telecom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bouygues Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2.2.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus pour l'évaluation des actifs immobilisés et leur durée d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues, nous avons vérifié que cette note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 2.3.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation des provisions. Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels, nous avons procédé à l'appréciation des approches mises en œuvre par votre société et vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- La note 2.4.1 de l'annexe aux comptes annuels décrit les principes et les modalités retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires « prestations de services ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités retenues, nous nous sommes assurés de leur correcte application et nous avons vérifié que cette note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La-Défense et Paris-La Défense, le 1^{er} avril 021

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Gilles Rainaut

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Pfeuty

Nicolas Pfeuty

Signé numériquement par
Nicolas Pfeuty
DN : cn=Nicolas Pfeuty,
email=nicolas.pfeuty@fr.ey.com
Date : 2021.04.01 21:38:54
+02'00'

COMPTES INDIVIDUELS
au 31 décembre 2020

Bilan
Compte de résultat
Annexe

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

BILAN

Au 31 décembre

en millions d'euros

ACTIF		Exercice 2020 Net	Exercice 2019 Net
Immobilisations incorporelles	Note 3	2 996,4	2 402,8
Immobilisations corporelles	Note 4	3 711,0	3 325,5
Immobilisations financières	Note 5	1 033,4	252,0
ACTIF IMMOBILISE		7 740,9	5 980,3
Stocks	Note 6	100,6	170,3
Avances et acomptes versés sur commandes		53,1	31,2
Clients et comptes rattachés	Note 7	1 199,4	1 081,8
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	Note 8	937,9	765,0
Valeurs mobilières de placement		0,0	0,0
Disponibilités		13,4	21,9
ACTIF CIRCULANT		2 304,4	2 070,2
TOTAL ACTIF		10 045,2	8 050,4

PASSIF		Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social		819,7	712,6
Primes, réserves et report à nouveau		2 991,5	2 470,6
Résultat de l'exercice		394,5	328,2
Provisions réglementées		87,6	86,3
CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES		4 293,3	3 597,7
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		382,9	422,0
DETTES FINANCIERES		1 458,2	1 398,0
Avances et acomptes reçus sur commandes		7,2	6,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 414,6	1 222,7
Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	Note 12	2 325,4	1 252,6
DETTES NON FINANCIERES		3 747,2	2 481,9
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	Note 13	163,7	150,8
TOTAL PASSIF		10 045,2	8 050,4

COMPTES INDIVIDUELS BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT

Période du 1er janvier au 31 décembre

en millions d'euros

		Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires	Note 14	6 575,6	6 210,1
Autres produits d'exploitation	Note 14	1 674,4	1 255,6
Achats et variations de stocks		(1 152,1)	(1 072,0)
Impôts, taxes et versements assimilés		(153,6)	(127,1)
Charges de personnel		(499,9)	(461,6)
Charges externes et autres charges d'exploitation	Note 15	(4 646,4)	(4 141,7)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Note 16	(1 202,1)	(1 205,7)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
RESULTAT D'EXPLOITATION		595,8	457,6
Produits et charges financiers	Note 17	(10,5)	(19,0)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		585,3	438,6
Produits et charges exceptionnels	Note 18	24,4	62,9
Participation / Intéressement des salariés		(26,4)	(16,2)
Impôts sur les bénéfices	Note 20	(188,8)	(157,1)
RESULTAT NET		394,5	328,2

**ANNEXE au bilan et au compte de résultat
au 31 décembre 2020**

Notes	Pages
1 : Faits significatifs de l'exercice	1
2 : Principes, règles et méthodes comptables	2
3 : Immobilisations incorporelles	7
4 : Immobilisations corporelles	7
5 : Immobilisations financières	7
6 : Stocks	8
7 : Clients et comptes rattachés	8
8 : Autres créances, comptes de régularisation et assimilés	9
9 : Capitaux propres et autres fonds propres	9
10 : Provisions pour risques et charges	9
11 : Passifs financiers	10
12 : Autres dettes, comptes de régularisation et assimilés	10
13 : Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	10
14 : Produits d'exploitation	11
15 : Charges externes et autres charges d'exploitation	11
16 : Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	12
17 : Résultat financier	12
18 : Résultat exceptionnel	12
19 : Informations concernant les entreprises liées	13
20 : Situation fiscale	13
21 : Effectifs	14
22 : Instruments financiers	14
23 : Engagements hors bilan	15
24 : Actionnariat de la société	18
25 : Consolidation des comptes	18
26 : Tableau des filiales et des participations	18

1.1 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2020 sont présentées ci-après :

- Le 26 février 2020, Bouygues Telecom et Cellnex ont conclu un accord stratégique pour la création d'une société chargée du déploiement et de la commercialisation d'une infrastructure nationale de fibres optiques (FTTA et FTTO) et de la gestion de son exploitation. L'opération effective a eu lieu le 29 mai 2020. Bouygues Telecom a signé avec la société contrôlée par Cellnex un contrat de service à long terme. Le projet, d'une valeur d'environ 1 milliard d'euros sur 7 ans (horizon 2027), permettra à Bouygues Telecom de relier en fibre ses équipements réseau (antennes Mobile et NRO) afin de répondre à la croissance des usages data sur les réseaux et accroître son empreinte sur les marchés Entreprises et Wholesale Fixe. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 15 millions d'euros et détient 49% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat des titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juin 2040, puis tous les 5 ans jusqu'en 2050, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 19 mars 2020, Bouygues Telecom et Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) ont mis en œuvre un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 4 000 nouveaux sites Mobile sur 12 ans à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Phoenix Tower International, sera propriétaire des sites et gèrera leurs exploitations. Certains sites seront déployés dans le cadre des obligations réglementaires du "New Deal Mobile" de Bouygues Telecom, portant sur l'amélioration ciblée de la couverture du réseau de radiotéléphonie Mobile et l'accélération du déploiement du réseau Mobile le long des axes de transport. Grâce à sa taille et sa couverture attractives, la société se positionne comme un opérateur d'infrastructures à fort potentiel sur le marché français. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 3 millions d'euros et détient 40% de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat de titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2034, puis tous les 5 ans jusqu'en 2049, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 23 avril 2020, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont annoncé la signature d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses faisant l'objet d'un investissement privé et déployées par Orange (zone AMII et AMEL, soit environ 13 millions de prises). L'opération effective a eu lieu le 29 juin 2020. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, la SDAIF, et avait lancé, à la fin de l'année 2019, un appel d'offres à l'issue duquel Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. Cette société sur laquelle Bouygues Telecom exerce une influence notable a notamment pour objet d'acquérir des droits d'accès de long terme auprès d'Orange, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux cotés des principaux opérateurs français. Plus d'un milliard d'euros seront ainsi apportés dans les quatre prochaines années.

Lors de la création de la SDAIF, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente ans uniquement auprès de la SDAIF pour les prises FTTH en zones moyennement denses à un tarif fixé à l'avance et un contrat d'approvisionnement permettant à la SDAIF d'acheter auprès d'Orange des prises FTTH. La SDAIF a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 29 juin 2020 la quote-part de 49% détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF à 295 millions d'euros dont 272 millions au titre des deux contrats apportés qui seront reconnus en résultat opérationnel courant sur la durée du contrat et 23 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital qui sera réalisée par Bouygues Telecom. Au 31 décembre 2020, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF est valorisée à 286 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour prendre le contrôle de la société chaque année entre le 15 mars et le 15 juin de 2024 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050.

Bouygues Telecom a également cédé à la SDAIF ses droits d'accès déjà acquis auprès d'Orange enregistrant ainsi au second trimestre 2020 un produit de cession de 185 millions d'euros et une plus-value de cession en résultat opérationnel courant de 17 millions d'euros pour la part de 51% non détenue par Bouygues Telecom.

- Le 17 juin 2020, la cour d'appel de Paris a condamné Orange à payer 250 millions d'euros de dommages et intérêts à Digicel, société à laquelle Bouygues Telecom avait vendu ses activités antillaises en 2006. L'accord de rachat par Digicel des activités antillaises de Bouygues Telecom prévoyait une rétrocession à Bouygues Telecom d'une partie de la condamnation financière perçue par Digicel.

Le 9 décembre 2020, un montant de 90 millions d'euros a été perçu en contrepartie de la mise en place d'une garantie à première demande sécurisant le remboursement par Bouygues Telecom de tout ou partie de la somme en cas de décision contraire de la cour de cassation. À ce stade de la procédure, aucun profit n'a été enregistré dans les résultats de l'exercice 2020 et le montant perçu a été comptabilisé au bilan en "Trésorerie et équivalents de trésorerie" en contrepartie des "Autres passifs courants". Dans l'état des flux de trésorerie, il a été classé en flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements dans les "Prix de cession des titres consolidés".

Le 25 juin 2020, Bouygues Telecom et Euro-Information (filiale du groupe Crédit Mutuel) ont signé un protocole d'exclusivité en vue d'acquérir 100 % du capital de sa filiale Euro-Information Telecom (EIT), 1er opérateur alternatif du marché, et de conclure un partenariat de distribution exclusif associant le Crédit Mutuel, le CIC et Bouygues Telecom. EIT compte plus de 2 millions de clients et a réalisé un chiffre d'affaires de 518 millions d'euros en 2019. L'opération effective a eu lieu le 31 décembre 2020, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence. Le prix d'acquisition comprend une part fixe de 596 millions d'euros payé au closing et une part complémentaire comprise entre 140 et 325 millions d'euros, conditionnée à l'atteinte de critères de performance économique et payable sur plusieurs années. L'acquisition a été financée

pour partie par augmentation de capital souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom. Les titres ont été enregistrés pour 704 millions d'euros dont 140 millions d'euros de titres non versés.

- Le 24 septembre 2020, le conseil d'administration a voté un dividende de 6,42 euros par action au titre de l'exercice 2019, soit 300 millions d'euros qui ont été versés au troisième trimestre 2020.
- Entre le 29 septembre et le 1er octobre 2020, l'Arcep a mené l'enchère pour l'attribution des fréquences dans la « bande cœur » de la 5G (3,4 - 3,8 GHz). À l'issue de celle-ci, Bouygues Telecom a obtenu un total de 70 MHz pour un montant de 602 millions d'euros hors frais de libération (un bloc de 50MHz pour 350 millions d'euros, complété de 2 blocs de 10 MHz pour 126 millions d'euros chacun). Les paiements seront étalés sur 15 ans pour le premier bloc et sur 4 ans pour les deux autres, 86 millions d'euros ayant été versés fin 2020. Les frais de libération de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 millions d'euros et n'avaient pas été encaissés au 31 décembre 2020.
- Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont été concentrées sur du chiffre d'affaires roaming en raison de la chute des voyages intercontinentaux et de la fermeture de certaines frontières.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

NOTE 2

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 REFERENTIEL

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les comptes sont présentés en millions d'euros.

2.2 ACTIF

2.2.1 IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Activité FAI - IRU et Front Fees	Linéaire	15 à 30 ans
Frais d'accès au service clients (FAS)	Linéaire	3 à 5 ans
Frais d'accès au service infrastructures mutualisées	Linéaire	10 à 20 ans
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 4G	Linéaire	20 ans ⁽²⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 700 Mhz	Linéaire	20 ans ⁽³⁾
Autorisations d'utilisation de fréquences 5G	Linéaire	15 ans ⁽⁴⁾
Logiciels de réseau	Linéaire	2 / 8 ans
Logiciels et développements informatiques	Linéaire	3 / 5 / 8 ans
Logiciels de bureautique	Linéaire	3 ans

(1) Depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005, Bouygues Telecom a commencé à amortir sa licence UMTS.

(2) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800MHz et 2,6 GHz sont amorties respectivement sur 18.3 ans et 18 ans à partir de la date de lancement des offres 4G, soit 20 ans à partir de la date d'attribution.

(3) La mise en service se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population

(4) Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 3,4 – 3,8 GHz sont amorties sur 15 ans à partir de la date de lancement des offres 5G, soit le 1er décembre 2020.

Les IRU (Indefeasible Rights of Use - Droits d'usage irrévocable) sont amortis sur leurs durées contractuelles.

Les coûts de développement informatique sont valorisés essentiellement par l'activation des charges de personnel qui contribuent à ces développements.

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Le montant amortissable est amorti sur la durée d'utilité de l'actif. La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. Elle est revue annuellement, pour chaque classe d'actif, et modifiée en cas de divergence avec les estimations précédentes.

Le coût estimé du démantèlement et de la remise en état des sites est compris dans la valorisation des immobilisations corporelles du réseau.

Conception / construction des réseaux

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode et les durées d'utilisation estimées suivants :

<i>Nature des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	10 ans
Commutation NGN	Linéaire	8 ans
Radio	Linéaire	8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 ans

Autres immobilisations

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Les amortissements sont calculés dès la mise en service des immobilisations.

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat de la filiale.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de risque de non-recouvrement, une dotation pour dépréciation est constituée.

2.2.2 STOCKS

Les stocks de terminaux sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Des dépréciations peuvent être pratiquées si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient ou si les prévisions d'écoulement des stocks ne permettent pas d'envisager la vente des terminaux aux distributeurs. Dans ce cas, la provision pour dépréciation correspond à la différence entre le coût de revient et le prix de cession à des brokers.

2.2.3 CREANCES

Les créances sur les particuliers et les entreprises sont dépréciées sur la base d'une évaluation statistique du risque d'insolvabilité et d'irrécouvrabilité selon l'ancienneté de la créance.

Programme de titrisation

L'opération de titrisation se traduit par :

- la décomptabilisation des créances cédées ;
- la comptabilisation d'une créance sur l'acquéreur égale à la différence entre l'en cours valorisable du programme de titrisation et le montant financé ;
- la comptabilisation d'une dette envers l'acquéreur des créances à hauteur des créances futures cédées ;
- la comptabilisation d'une dette à court terme au titre des encaissements relatifs aux créances cédées à reverser à l'acquéreur.

La dépréciation constituée au titre des créances clients est maintenue au bilan au titre des créances titrisées.

2.2.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont estimées à leur valeur d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dotation pour dépréciation est constituée pour la différence.

2.2.5 CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change officiel à la date d'arrêté de bilan.

Les pertes latentes sont enregistrées dans les charges financières de l'exercice.

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Les flux certains et significatifs ont été couverts par des options de change et par des achats à terme de devises.

2.3 PASSIF

2.3.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour litiges, contentieux des activités commerciales, contractuelles et réglementaires ;
- les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière et les médailles du travail ;
- la provision pour coût de fidélisation des clients ;
- la provision pour coût de démantèlement et de remise en état des sites et recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Médailles du travail

Bouygues Telecom provisionne les médailles du travail et les avantages sociaux associés depuis l'exercice 2003.

Indemnités de fin de carrière

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière sont à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision IFC est établi selon la « méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ».

L'évaluation sur la base conventionnelle tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté dans le groupe Bouygues acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence à des tables de survie.

Les écarts actuariels sont traités selon la méthode du corridor : le solde d'écart actuariel non comptabilisé au 31 décembre 2020 représentait une perte de 22 184 367 euros.

Le coût des services rendus et la charge d'intérêt de l'année s'élèvent respectivement à 5.1 millions d'euros et 0.6 millions d'euros

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des régimes postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Taux actualisation (Iboxx € Corporate A10+)	0,60%	0,92%	2,10%	1,50%	1,71%	2,09%
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%

Au 31 décembre 2020, les hypothèses actuarielles, utilisées pour apprécier la valeur actualisée de l'obligation au titre des provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail, ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment le taux d'actualisation de l'engagement, déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1ère catégorie.

Programme de fidélisation clients "Grand public"

Depuis novembre 2014, tous les clients Forfaits grand public cumulent un avantage, utilisable pour acquérir un nouveau mobile, calculé en fonction de l'ancienneté de leur mobile.

Ces clients pourront, par la suite, bénéficier de cet avantage ainsi acquis pour obtenir le renouvellement de leur terminal téléphonique dès 12 mois, à un tarif avantageux, à condition de se réengager pour une durée minimale de 12 mois.

Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

Les coûts de démantèlement et de remise en état des sites, encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement, font l'objet d'une provision.

Cette provision est évaluée de façon statistique sur la base du nombre de sites concernés, d'un coût moyen unitaire de remise en état de sites, ainsi que de la prise en compte d'hypothèses sur la durée moyenne des baux, le nombre maximum de renouvellements des baux, un taux d'actualisation et un taux d'inflation.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux Iboxx € Corporate A10+ de 0.60 % du 31 décembre 2020.

Le taux d'inflation utilisé est le taux attendu par le marché à 30 ans : 0.36 % du 31 décembre 2020.

Lorsqu'un site fait l'objet d'un démantèlement, la provision correspondante est reprise.

2.4 COMPTE DE RESULTAT

2.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est constitué de prestations de services et de ventes de terminaux et accessoires.

Prestations de services

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie terme à échoir, soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffre d'affaires au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion, est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

Ventes de terminaux et accessoires

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée, jusqu'à l'activation de la ligne du client.

Depuis août 2013 les clients « Grand public » et « Pros » peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

Activité construction

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total. Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.4.2 COUTS D'ACQUISITION DES CLIENTS

Les coûts d'acquisition et de renouvellement des contrats clients sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.4.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2020, ce poste regroupe des produits et charges inhabituels et significatifs que la société souhaite présenter de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle :

- Coûts de mise en œuvre suite à l'accord de mutualisation de réseaux mobiles sur les zones moins denses,
- Plus-values suite à la cession de sites à Cellnex,
- Plus-values sur cessions d'actifs à la Société Développement Accès Infrastructures (SDAIF).

De plus, le résultat exceptionnel intègre les dotations et reprises relatives aux amortissements dérogatoires.

NOTE 3**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

en millions d'euros

	01-janv-20	Reclassement ***	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-20
Licences, droits similaires et autres logiciels *	2 943,3	49,1	632,4	(0,0)		3 624,8
Logiciels réseau	1 921,7	42,7	384,1	(179,7)		2 168,8
Immobilisations en cours **	95,9	(50,0)	55,6	0,0		101,5
Avances et acomptes	0,6	0,0	0,8	0,0		1,4
Valeur brute	4 961,5	41,8	1 073,0	(179,8)		5 896,5
Amortissements & Dépréciations	(2 558,7)	0,1		14,1	(355,6)	(2 900,1)
Valeur nette	2 402,8	41,9	1 073,0	(165,7)	(355,6)	2 996,4

* Dont licence UMTS 628,7 millions d'euros, redevance fréquence 800MHz 721,5 millions d'euros, redevance fréquence 2600 MHz 233,1 millions d'euros et redevance fréquence 3,4-3,8 MHz 602 millions d'euros.

** Dont licence d'utilisation de fréquences de la bande 700 Mhz pour 476,1 millions d'euros

*** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

NOTE 4**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

en millions d'euros

	01-janv-20	Reclassement **	Démantèlement	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Dotations	31-déc-20
Terrains et constructions	38,1	0,0		0,2	(0,0)		38,2
Installations techniques *	6 406,9	10,0		754,9	(70,3)		7 101,5
Autres immobilisations	1 464,4	(3,2)		154,4	(84,5)		1 531,0
Immobilisations en cours **	343,2	(62,3)		161,1	(5,3)		436,8
Avances & acomptes	3,3	0,0		0,2	0,0		3,5
Valeur brute	8 255,9	(55,5)	0,0	1 070,7	(160,1)		9 111,0
Amortissements & Dépréciations	(4 930,4)	(0,1)			128,4	(597,9)	(5 400,0)
Valeur nette	3 325,5	(55,6)	0,0	1 070,7	(31,7)	(597,9)	3 711,0

* Les installations techniques comprennent essentiellement les équipements du réseau (radio, commutation et transmission).

** Reclassement des immobilisations en cours vers les immobilisations en service.

Par ailleurs, le montant des engagements sur investissements futurs (équipements réseau) à fin 2020 est de 285,4 millions d'euros contre 394,9 millions d'euros à fin 2019.

NOTE 5**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

en millions d'euros

	01-janv-20	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-20
Titres de participation	224,5	722,7	0,0		947,2
Prêts	28,6	60,2	(0,2)		88,6
Dépôts et cautionnements	1,9	0,0	0,0		1,9
Valeur brute	255,1	782,9	(0,2)		1 037,8
Dépréciations	(3,1)			(1,2)	(4,3)
Valeur nette	252,0	782,9	(0,2)	(1,2)	1 033,5

NOTE 6

STOCKS

en millions d'euros

	01-janv-20	Augmentations	Diminutions	Dotations et reprises	31-déc-20
Stocks de travaux en cours	53,4	(50,6)			2,8
Stocks de terminaux et accessoires	92,6		(8,8)		83,7
Stocks de fibre optique	25,4		(10,3)		15,1
Dépréciations sur terminaux et accessoires	(1,0)		(1,1)	1,0	(1,1)
Valeur nette	170,3	(50,6)	(20,1)	1,0	100,6

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, la société est engagée à hauteur de 273,5 millions d'euros à fin décembre 2020 contre 153,9 millions d'euros à fin 2019.

NOTE 7

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

7.1 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

en millions d'euros

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients et Distributeurs *	947,7	830,6
Clients et Distributeurs douteux	307,6	307,0
Factures à établir	200,9	200,7
Effets à recevoir	0,0	0,0
Dépréciations	(256,8)	(256,5)
Total **	1 199,4	1 081,8

* Dont créances au titre du programme de titrisation pour un montant de 687 millions d'euros en 2020 contre 517 millions d'euros en 2019.

** Créances inférieures à 1 an.

7.2 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ENTRE ENCOURS ECHUS ET ENCOURS NON ECHUS

en millions d'euros

au 31 décembre 2020	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			Total
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois	
Créances clients et comptes rattachés *	785,2	60,6	242,8	166,7	1255,3
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	0,0	(46,8)	(81,3)	(128,7)	(256,8)
Total	785,2	13,8	161,4	38,0	998,5

* Les factures à établir ne sont pas incluses.

NOTE 8

AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros

	01-janv-20	Variations	31-déc-20
Fournisseurs (remises accordées)	63,2	31,8	95,0
Personnel et comptes rattachés	0,5	(0,1)	0,5
Créances fiscales	190,6	35,6	226,1
Débiteurs divers nets	3,2	(1,6)	1,6
Total autres créances *	257,6	65,7	323,2
Créances diverses nettes	2,8	15,0	17,8
Charges constatées d'avance **	504,7	92,2	596,9
Ecart de conversion actif	0,0	0,0	0,0
Total	765,0	172,9	937,9

* Créances inférieures à 1 an.

** Il s'agit essentiellement des loyers des sites réseau.

NOTE 9

CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

en millions d'euros

	Capital *	Primes et réserves réglementées	Distribution de dividendes	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation au 01 janvier 2020	712,6	1 100,7	0,0	1 369,9	328,2	86,3	3 597,7
Affectation du résultat		492,9		28,0	(328,2)		192,7
Résultat de l'exercice					394,5		394,5
Réserves légales							0,0
Augmentation du capital	107,1						107,1
Amortissements dérogatoires						1,3	1,3
Situation au 31 décembre 2020	819,7	1 593,6	0,0	1 398,0	394,5	87,6	4 293,3

* Le capital social de Bouygues Telecom est composé de 53 785 999 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros, soit 819 698 624,76 euros.

NOTE 10

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en millions d'euros

	01-janv-20	Transfert *	Dotations	Reprises		31-déc-20
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges	32,1		1,1	(0,3)	(0,7)	32,2
Provisions pour garanties	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,2		0,0	0,0	(0,2)	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour risque filiales	0,0		0,0	0,0	0,0	
Provisions pour autres risques	0,5		0,0	0,0	0,0	0,5
Provisions pour charges						
Indemnités de fin de carrière et médailles du travail	67,7	0,0	8,5	(0,2)	0,0	76,0
Autres provisions pour charges	321,6	(13,7)	155,4	(187,6)	(1,4)	274,2
Total	422,0	(13,7)	164,9	(188,1)	(2,2)	382,9

* Ajustements de la provision démantèlement

NOTE 11**PASSIFS FINANCIERS****11.1 ECHEANCE DES DETTES FINANCIERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

en millions d'euros

	31 décembre 2020	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention Bouygues Relais	323,0			323,0	
Convention Santander	609,4	83,7	103,3	387,9	34,5
Convention BPI	7,2	1,3	3,1	2,8	
Emprunt sur créances à émettre *	511,6			511,6	
Intérêts et commissions sur financement	1,0	1,0			
Dettes financières diverses **	6,1		6,1		
Total	1 458,2	86,0	112,5	1 225,3	34,5

* Cession de deux mois de factures à émettre dans le cadre du programme de titrisation de créances.

** Dont 2,8 millions d'euros auprès des filiales.

11.2 REPARTITION DES PASSIFS FINANCIERS SELON LA NATURE DE TAUX

Répartition des passifs financiers (dettes financières) après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice.

En %	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Passifs financiers à taux fixe *	100,0	100,0
Passifs financiers à taux variable	0,0	0,0

* Passifs financiers à taux fixe ou passifs financiers à taux variable couverts par des swaps payeurs à taux fixe.

NOTE 12**AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES**

en millions d'euros

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes fiscales et sociales *	280,9	261,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 286,5	352,1
Autres dettes diverses	209,3	133,5
Total autres dettes **	1 756,7	746,6
Produits constatés d'avance ***	568,7	506,0
Ecart de conversion passif	0,0	0,0
Total	2 325,4	1 252,6

* Les dettes fiscales et sociales représentent pour l'essentiel les montants dus aux organismes sociaux et à l'Etat (TVA et IS).

** Dettes inférieures à un an.

*** Constituée essentiellement des Participations aux frais de la construction du réseau cible

NOTE 13**CONCOURS BANCAIRES ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUE**

en millions d'euros

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Comptes bancaires créditeurs	0,1	0,1
Dettes bancaires sur créances cédées *	163,5	150,7
Total	163,6	150,8

* Encaissements sur créances cédées à reverser du programme de cession de créances.

NOTE 14**PRODUITS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2020	2019
Prestations de services	5 920,7	5 506,9
Ventes de terminaux et accessoires	654,9	703,1
Total chiffre d'affaires *	6 575,6	6 210,1
Production stockée**	(50,6)	53,4
Production immobilisée ***	1 178,1	900,7
Subvention d'exploitation	0,4	0,0
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	85,2	66,9
Reprises sur provisions pour risques et charges	190,3	175,0
Transferts de charges	0,2	1,1
Produits de cessions, subventions et autres produits d'exploitation	270,8	58,4
Total autres produits d'exploitation	1 674,4	1 255,6

* La totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

** La production stockée représente les travaux en cours des contrats non signés au 31/12/2020.

*** La production immobilisée représente les coûts de production du réseau y compris les frais de maîtrise d'œuvre encourus par la société.

NOTE 15**CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2020	2019
Sous-traitance réseau	(771,4)	(623,4)
Sous-traitance générale	(1 089,9)	(1 005,4)
Personnel extérieur	(3,5)	(4,7)
Autres services extérieurs *	(2 311,8)	(2 210,7)
Autres charges d'exploitation	(290,0)	(292,0)
Valeur comptable des actifs d'exploitation cédés	(179,9)	(5,5)
Total	(4 646,4)	(4 141,7)

* Dont honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de leur mission légale pour un montant de 0,5 millions d'euros.

NOTE 16**DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS,
DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION**

en millions d'euros

	2020	2019
Dotations aux amortissements des immobilisations	(952,5)	(914,5)
sous-total	(952,5)	(914,5)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(85,7)	(95,7)
Reprises de provisions pour risques et charges	190,3	175,0
sous-total	104,6	79,3
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(163,9)	(195,5)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	85,2	66,9
sous-total	(78,8)	(128,5)
Total	(926,7)	(963,7)

NOTE 17**RESULTAT FINANCIER**

en millions d'euros

	2020	2019
Produits financiers		
Produits financiers de participation	0,5	0,5
Intérêts et produits assimilés	2,4	0,9
Reprises sur dépréciations et provisions	0,0	29,7
Différences positives de change	0,3	0,2
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	(11,0)	(13,4)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(2,1)	(1,2)
Différences négatives de change	(0,6)	(0,9)
Charges nettes sur cessions de VMP	0,0	(34,9)
Total	(10,5)	(19,0)

NOTE 18**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

en millions d'euros

	2020	2019
Produits exceptionnels		
Opérations de gestion	0,1	1,8
Cessions d'éléments d'actif	56,6	92,3
Reprises sur dépréciations et provisions*	28,2	47,7
Charges exceptionnelles		
Opérations de gestion	(12,4)	(18,7)
Cessions d'éléments d'actif	(17,6)	(27,9)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions**	(30,6)	(32,4)
Total	24,4	62,9

* dont 28,2 millions d'euros de reprise dérogatoire.

** dont 29,4 millions d'euros d'amortissement dérogatoire.

NOTE 19**INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

en millions d'euros

	2020	2019
Immobilisations financières	1 035,8	253,2
Créances :		
Créances d'exploitation	202,6	192,9
Créances financières		-
Dettes :		
Dettes d'exploitation	137,3	143,3
Dettes financières *	323,0	664,4
Produits et charges :		
Produits opérationnels	489,9	552,4
Charges opérationnelles	474,7	514,6
Produits financiers	0,5	0,0
Charges financières	5,2	7,8

* A fin 2020, le montant de l'emprunt à Bouygues Relais s'élève à 323 millions d'euros contre 664 millions d'euros à fin 2019.

NOTE 20**SITUATION FISCALE**

Bouygues Telecom a opté en 2003 pour le régime d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

Le périmètre d'intégration fiscale inclut Réseau Clubs Bouygues Telecom, Bouygues Telecom Initiatives, Tisseo Services, 1913, Amplitel, BT Projets IV, BT Projets V, Nerim et Keyyo.

Bouygues Telecom comptabilise sa charge d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale ; en tant que tête de groupe, elle appréhende l'économie d'impôt générée par les résultats déficitaires des filiales.

Pas de fait marquant sur 2020 concernant l'intégration fiscale.

20.1 REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES RESULTATS

en millions d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	585,3	(189,5)	395,9
Résultat exceptionnel	24,4	(7,9)	16,5
Participation / Intéressement des salariés	(26,4)	8,6	(17,9)
Total	583,3	(188,8)	394,5

NOTE 21**EFFECTIFS**

	2020	2019
Cadres	3 927	3 477
Etam	2 146	2 213
Total collaborateurs	6 073	5 690
Effectif moyen sur 12 mois	5 828	5 501

NOTE 22**INSTRUMENTS FINANCIERS****22.1 COUVERTURE DE TAUX D'INTERET**

La politique de couverture du risque lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt consiste essentiellement à couvrir, à moyen terme, tout ou partie de l'encours prévisionnel de la dette nette globale.

Les instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les opérations initiées dans le cadre de cette politique sont des *CAP de taux*, traités dans le cadre de conventions FBF avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces instruments permettent de protéger contre une évolution défavorable excédant une certaine limite (tout en permettant de profiter d'une évolution favorable). Les produits et les charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes.

Le tableau ci-dessous détaille, échéance par échéance, le montant notionnel du portefeuille à fin de période.

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps de taux et FRA	-	-	-	-
Swaps de taux et FRA EONIA qualifiés de couverture	-	-	-	-
Options de taux (caps et tunnels) non exercées	-	1 200,0	-	-
Total	0,0	1 200,0	0,0	0,0

Au 31 décembre 2020, Bouygues Telecom ne possède d'instruments de couverture de change

Au 31 décembre 2020, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture de taux est de (0,023) millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de taux (cap) destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

22.2 COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE

Au 31 décembre 2020, Bouygues Telecom ne possède d'instruments de couverture de change

en millions d'euros

	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Achat à terme	-	-	-	-
Opérations de change dites "Flexi Terme"	-	-	-	-
Total	0,0	0,0	0,0	0,0

NOTE 23**ENGAGEMENTS HORS BILAN****23.1 ENGAGEMENTS LIES AUX DETTES FINANCIERES****23.1.1 Lignes de crédits autorisées**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	De 1 à 3 mois	De 4 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières mobilisables	1 335,0	0,0	0,0	1 335,0	0,0

23.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**23.2.1 Contrats de location**

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Loyers des sites techniques du réseau	162,9	29,7	70,2	63,0
Loyers des immeubles *	77,2	17,7	54,3	5,2
Autres locations **	412,3	80,5	214,7	117,0
Total	652,4	127,9	339,1	185,3

* Y compris engagements sur les locaux.

** Essentiellement les locations de fibres optiques.

23.2.2 Autres obligations contractuelles données

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres obligations données	60,5	60,5	0,0	0,0

23.3 ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

23.3.1 Engagements commerciaux donnés

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 008,5	301,5	1 185,7	3 521,3
Engagements contractuels hors réseau	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	5 008,5	301,5	1 185,7	3 521,3

Les commandes ouvertes SAP ne sont pas recensées dans les engagements hors bilan. Seuls les engagements pluriannuels sont considérés.

Les principaux engagements concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, Cellnex et Cityfast) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés de 5 008,5 millions d'euros sont en hausse de 1 941,8 millions d'euros principalement due au déploiement du FTTH qui génère une hausse des prestations de services associées.

23.3.2 Cautions, avals et garanties reçues

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Cautions et garanties reçues	-	-	-	-

23.3.3 Autres engagements commerciaux reçus

en millions d'euros

	Total au 31 décembre 2020	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements contractuels réseau	5 008,5	301,5	1 185,7	3 521,3
Engagements contractuels hors réseau	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	5 008,5	301,5	1 185,7	3 521,3

23.4 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 et les fréquences 800 (97,7% à 15 ans), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 14 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutre technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

L'Arcep a délivré le 12 novembre 2020 l'autorisation d'utiliser les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz, en mode de duplexage temporel (mode TDD). Cette autorisation arrive à échéance le 17 novembre 2035, et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040. Des obligations sont assorties à cette autorisation pour Bouygues Telecom :

- en terme de déploiement, 3 000 sites dans la bande attribuée au 31/12/2022, 8 000 au 31/12/2024 (dont 25% en ZDP), et 10 500 au 31/12/2025 (25% en ZDP).
- L'augmentation des performances du réseau mobile, en fournissant un débit descendant maximal d'au moins 240 Mbit/s sur, 75% des sites au 31/12/2022, 85% des sites au 31/12/2024, 90% des sites au 31/12/2025 et 100% des sites au 31/12/2030.
- Assurer la couverture de l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier en 5G au 31/12/2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) au 31/12/2027.
- Outre le déploiement de site, cette AUF prévoit aussi la fourniture d'une offre fixe à partir du réseau 5G, une obligation de transparence sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels, une offre commerciale sur des services différenciés et une fourniture de service aux "verticaux", proposer une offre sur la bande 3,5 aux MVNO, rendre le réseau mobile compatible à l'IPv6 et faire droit aux demandes de raccordement à des systèmes DAS.

Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre des ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :

- Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au delà jusqu'à atteinte des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actifs entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs
- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites de notre réseau => 100% des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalé de 3 mois et 1 semaine en application de l'ordonnance n°2020-306 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% de sites sont déjà passés en 4G, et 100% devront l'être au plus tard le 31 décembre 2022
- Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (reporté de 3 mois et une semaine en application de l'ordonnance n°2020-306).
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025
- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025

Zones blanches

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.

Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobile se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.

L'avancement au 31 décembre 2019 de Bouygues Telecom pour la part lui incombant était conforme aux délais fixés par la loi et aux objectifs de calendrier rappelés par l'ARCEP.

Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom devait généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 (objectif atteint) et 100% d'ici fin 2022.

NOTE 24**ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE**

en %

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Bouygues	90,17	90,17
JCDecaux Holding	9,47	9,47
Société Française de Participation et de Gestion	0,36	0,36
Total	100,00	100,00

NOTE 25**CONSOLIDATION DES COMPTES**

Bouygues Telecom établit des comptes consolidés.

Les comptes consolidés du groupe Bouygues Telecom sont intégrés globalement dans les comptes du groupe Bouygues.

NOTE 26**TABEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

Les sociétés détenues directement sont les suivantes :

en millions d'euros

	Capital	Autres capitaux propres *	% de participation	Valeur comptable des titres		Prêts et avances	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
Réseau Clubs Bouygues Telecom	58,0	1,8	100	93,9	93,9	21,7	633,1	2,6
Bouygues Telecom Initiatives	0,1	1,1	100	4,3	0,0	4,0	0,0	(3,5)
1913	0,3	0,0	100	4,5	4,5	1,6	6,7	(1,2)
Bouygues Telecom Services	1,0	(0,7)	100	1,8	1,8	0,0	8,8	0,2
Tisseo	0,1	9,4	100	0,1	0,1	15,9	12,1	(6,1)
Winnovation	0,2	0,4	100	0,1	0,1	0,0	1,0	0,0
Infracos	6,0	0,8	50	3,0	3,0	0,0	168,4	(0,2)
Amplitel	0,7	0,3	100	1,0	1,0	1,3	11,2	(1,0)
Keyyo	0,6	8,6	100	61,2	61,2	0,0	35,2	1,4
Nerim	0,5	6,9	100	54,9	54,9	5,3	29,2	(1,7)
EIT	0,2	-21,0	100	704,1	704,1	32,5	546,1	59,5
BT Projets IV	0,1	0,0	100	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
BT Projets V	0,1	0,0	100	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
BT Projets VI	0,1	0,0	100	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
BT Projets VII	0,1	0,0	100	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Bouygues Telecom Flowers	0,1	0,0	100	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Phoenix France Infrastructures **	0,1	7,5	40	3,0	3,0	6,4	0,3	-2,3
Nexloop France	3,0	24,0	49	14,9	14,9	0,0	3,8	0,2
Société Développement Accès Infrastructures	0,2	69,6	49	0,1	0,1	0,0	16,4	-14,2
Cité de l'objet connecté	1,5	0,0	3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
JV Telefonica	0,1	0,5	30	0,0	0,0	0,0	5,8	(0,2)

* Autres capitaux propres hors résultat

** Les données sont issues des états financiers non certifiés par les Commissaires aux comptes à ce stade